

Contents.—Matières.

	PROSE.	page.
1.	Of the Pellew Island,	261
2.	Evénemens remarquables du tems present,	266
3.	Method of making bread from potatoes,	270
4.	Institutions Politiques, (continuées).	272
5.	Remarks on the death of Louis XVI.	277
6.	Anecdote traduite d'un papier Anglais,	279
7.	On the character of a gentleman,	281
8.	Le fils reconnoissant, Idylle,	282
9.	Origin of the Jacobin Society,	283
10.	Extrait de quelques rules de guerre,	284
11.	Speech of the King of Poland,	288
12.	Traduction d'une Chançon Médécasse,	293
13.	Some account of the late Adam Mabane, Esq. (with a portrait)	294
14.	Details touchant feu Adam Mabane, Ecuyer, (avec un portrait)	295
15.	Character of Burns, the Poet,	298

	POETRY.	page.
Les deux feuilles, fable,		300
Ode to peace,		301

	CHRONICLE.	page.
Seige of Lyons, &c.		302
Regiments going abroad,		ib.
Loi. Hood's fleet.		304
Speech of the president of the United States,		ib.
Various articles of intelligence,		312—320

	PROVINCIAL REGISTER.	page.
Proceedings of the House of Assembly		320
Morts et Naissances à Québec.		322
State of Barometer & Thermometer	(behind title page.)	

State of the Barometer in inches and decimals, and of Farenheit's Thermometer, at Quebec, for the Month of December 1793.

Etat du Baromètre en pouces et décimes & du Thermom. de Farenheit en Dec.

Days.	Barometr. IX.	IX. Thermom. III.	W'inds. IX.	Weather.
S 1	29.72	28 36	E.	snow.
2	29.72	23 28	W.	fine.
3	29.72	21 5	W.	overcart.
4	29.72	13 23	W.	fine.
5	29.6	20 26	W.	cloudy.
6	29.6	26 29	S. W.	ditto.
7	29.75	20 27	E.	ditto.
S 8	29.2	29 32	E.	snow.
9	29.3	30 32	S. W.	ditto.
10	29.7	27 29	W.	ditto.
11	29.7	25 27	W.	cloudy.
12	29.7	28 36	W.	ditto.
13	29.7	28 31	W.	ditto.
14	29.7	26 30	W.	ditto.
S 15	29.78	17 21	W.	ditto.
16	29.9	15 23	W.	ditto.
17	29.42	28 30	W.	snow.
18	29.58	24 28	W.	ditto.
19	29.21	29 21	N. E.	ditto.
20	29.52	19 24	E.	ditto.
21	29.64	20 18	N.	fine.
S 22	29.86	3 10	N. W.	cloudy.
23	29.86	10 20	N. E.	ditto.
24	29.86	10 11	N.	fine.
25	29.64	15 19	E.	snow.
26	29.14	8 0	W.	ditto.
27	29.44	-8 -1	W.	fine.
28	29.74	3 10	W.	ditto.
S 29	29.74	11 20	W.	cloudy.
30	29.52	26 32	W.	snow.
31	29.52	26 25	S. W.	ditto.

N. B. The Barometer and winds observed at 9 o'clock in the morning; The Thermometer at 9 in the morning and three in the afternoon.

N. B. Le Baromètre et les vents ont été observés à 9 heures du matin. Le Thermometre à 9 heures du matin et 3 heures après midi.

THE
QUEBEC MAGAZINE

FOR DECEMBER 1793.



Of the PELLEW ISLANDS.

Captain M'Cluer's reception there, and extraordinary resolution of remaining upon them.

BY the last accounts, dated January, 1793, it appears that a total change had taken place in the government of these Islands.

The old King died, as did the next in succession, and the reigning Monarch is now Abba Thule—the throne was disputed by the younger branch of the family, who were strongly opposed by the elder brothers, two of the former fell in the contest, and the remaining other was obliged to fly with all his adherents to the northward; their fate can be little regretted, as it was they who assassinated the amiable Raa Kook.

Abba Thule is absolutely adored by his subjects; and he himself remains as strongly attached as ever to the English.

Captain M'Cluer, of the Company's snow, Panther, has resolved to pass the remainder of his days on these Islands, at the early age of thirty-one.

This gentleman who was employed by the Government of Bombay in a voyage of discovery, thus writes to his employers from Bencoolen, the 14th of July, 1792.

“ We have failed in the main object of our pursuit, that of discovering a strait through New Guinea, in the position supposed—it turned out a deep gulph' at the head of which runs a chain of high mountains, from which I apprehend the ocean is to be seen from the opposite or Eastern side; but the number and ferocity of the savages prevented me from solving this conjecture. In exploring this gulph, we lost our surgeon by a misplaced confidence in the natives, by whom he was cut to pieces.”

“ Being in great distress for water and provisions, we touched at Amboy-na' where we were amply supplied by the Dutch, who treated us in all respects with great civility and attention. We are the only English vessels that have been there since the horrid massacre.”

“ We also touched at Timor where we unfortunately lost Lieutenant Hufwell, of a dysenteric complaint.”

"We univerſally lament his loſs, as he was a young gentleman of great ability and amiable manners. He, as well as Lieutenant Drummond, fell victims to their zeal and exertions to promote the ſervice on which they were employed.

"Off the South of the Straits of Sunda we encountered a heavy gale of wind, in which we loſt our foremaſt, which obliged us to put into Bencoolen, where we have loſt many of our men through fevers—myſelf and officers have all been laid up."

Previous to his extraordinary reſolution of remaining at theſe Iſlands, Capt. M'Cluer had viſited them, in the Panther, accompanied by the Endeavour. The following account is given of his reception upon that occaſion.

The two ſhips anchored in a very ſnug harbour, called Arraſtapalang, where the King Abba Thulle deſired the live ſtock might be landed; conſiſting of four young cows in calf, two young bulls, ten ewes and a ram, ſeven ſhe goats and three rams, five ſows with pig, and a boar, one pair of geefe, three ducks and a drake, alſo a tame cock and two hens, to invite the old ones; and they let fly from aloft four pair of turtle doves and a pair of parrots.

A rich preſent of arms and European ſwords was made to Abba Thulle, who inſtantly diſtributed the arms among the principal Ruſſacks, recommending them to be kept clean and fit for ſervice.

Two days after the remaining preſents of grindſtones, ironmongery, ſaws, ſhovels, when opened before the King, and his people, excited ſuch amazement that they could not utter a word, but gave frequent ha's of aſtoniſhment as the things were taken out of the boxes; the 400 Kyſeems ſent from Bombay greatly attracted their attention, being exactly the dimenſions of the tools uſed by them; little hand-hatchets were only given to the favourites and head men; the beads ſent from Europe they did not like, as they were not transparent; they were fond of the china ware, particularly turreens.

Captain M'Cluer preſented Abba Thulle with a horſeman's ſword and target, and ſhewed him the uſe of the latter by telling one of his men to throw a ſpear at it with all his might, which, to their great aſtoniſhment, ſnapt ſhort, and ſcarcely left a dent behind; he gave him likewiſe an embroidered cap of ſcarlet cloth, which he conſtantly wore.

On the following day one of the he goats died, by eating ſome poiſonous herbs, but was not altogether loſt, for the King ordered him to be ſkinned and roasted, and when about half done, he and his nobles made a delicious meal of it, at leaſt they ſeemed to enjoy it, by frequently licking their chops and fingers during the repaſt.

The large Plais or Aſſembly houſes, belonging to the King, are very aſtoniſhing fabrics, conſidering the tools and people who conſtructed them; ſince the loſs of the Antelope they have built a new one, near 60 feet in length, and by accident they have nearly fallen in with the proportion of ſhip-building, the breadth of the houſe being about a third of the length; the floor of this is a perfect level; many of the planks are from three to four feet in breadth, and fitted ſo nicely that a pin cannot go between them; the windows exactly reſemble the port-holes of a ſhip, fix to eight oppoſite each other, and one of the ſame ſize at each end; the beams are laid about ſeven feet from the floor, very cloſe, and curiouſly carved; the joinings of the

the beams upon the supporters are so closely fitted that it may be taken for the same piece of wood; the roof is very high and has a great slope; the thatching ingeniously done with the cocoa-nut leaf; the inside is curiously carved in various figures, and the gable ends have the appearance of Gentoo temples, decorated with figures of men and women.

Every Ruffack or chief, has a square piece of stone causeway before his house, and a small detached place, like a pigeon-house, where they keep store of yams for present use; this little place was at first taken for a house of worship, but it was found they have not any notion of a Deity, though they have many superstitious prejudices.

The party left Coroora, where they had been on a visit in great state, and arrived at Arrakappang at sun set, when the English Union was hoisted upon a point of the land, and the foundation stone laid of Fort Abercrombie, in honour of the Governor of Bombay, and by Abby Thulle's permission, possession of it was taken in the name of the English.

The Island is about four miles in circumference, and well watered by springs and rivulets; the soil rich, and fit to produce any thing by cultivation; it was resolved by Captain M'Cluer to leave the Endeavour there while he went in the Panther to Canton, in order to shew the natives the use of the tools sent them by the Company, and to forward the cultivation of the grounds, which had been sown with rice and garden seeds. The Master of the Endeavour, who had a ship's company of about 50 men, was directed to secure the provisions and stores left with him by a bamboo stockade work at Fort Abercrombie, but on no account to assist the natives in their wars.

Before the Panther sailed Abba Thulle went on a fishing party, accompanied by Mr. White, his favourite, who is perfectly conversant in the language; they returned in the evening with a good cargo, and gave two-thirds to the English, who immediately salted it for store.

The next morning two Chiefs, from the island of Medez, were introduced to Captain M'Cluer, as friends to Abba Thulle; a large looking-glass in the cabin perfectly astonished them; they did what monkies have been seen to do, put their hands to the back of the glass and feel it. "These people (said Abba Thulle) whilst I was alone, and had not the English for my friends, did not associate with, or give me the least assistance in my wars against the Pellews, but now they wish to be friends, and get what they can from me."

The Captain observed that while the English were his friends his Majesty had no body to fear, and that even the Artingalls, his greatest enemies would come and beg his friendship; this pleased him so much, that he made for answer that "these islands no longer belonged to him, but to the English, and if they would assist him to conquer the Artingalls they should have those islands too."

Shortly after two canoes arrived from Artingall, on an embassy of peace and alliance with Abba Thulle, bringing a large bead as a present of reconciliation, which was but coldly received, nor were the Ambassadors permitted to approach the English vessels.

Since Captain Wilson's time another Malay Prow had been cast away upon the Pellow islands, the crew of which, shewing a spirit of resistance, were mostly cut off by the natives, excepting a few who were saved by the people of Coroora, and by them conducted to Abba Thulle, who treated them with his accustomed humanity.

*Evénemens remarquables du tems present.**Affaires de Pologne (CONTINUE DE LA PAGE 143.)*

LA déclaration, présentée au ministère polonois par l'envoyé de Russie à Varsovie, étoit conçue en ces termes.

La liberté et l'indépendance de la sérénissime république de Pologne, dans tous les tems, excité l'attention et l'intérêt de tous ses voisins. S. M. l'impératrice de Toutes les Russies, qui à ce titre joint celui de ses engagements formels et positifs avec la république, s'est encore plus particulièrement attachée à veiller à la conservation intacte des ces deux attribus précieux de son existence politique. Ces soins constans et magnanimes de S. M., effets de son amour de la justice et de l'ordre, autant que de son affection et de la bienveillance pour une nation, que l'identité d'origine, de langue, et tant d'autres rapports naturels avec celle qu'elle gouverne, rendoient intéressante à ses yeux, génoient sans doute l'ambition et l'esprit de domination de ceux qui, non-contens de la portion d'autorité que les loix de l'état leur assignoient, en cherchoient l'extension aux dépens de ces mêmes loix. Dans cette vue, ils n'ont rien négligé d'un côté pour lasser la vigilance active de l'impératrice sur l'intégrité des droits et prérogatives de l'illustre nation polonoise, et de l'autre pour calomnier la pureté et la bienfaisance, de ses intentions, et les présentant en toute occasion sous un jour qui leur est absolument étranger. C'est ainsi qu'ils ont eu la perfide adresse d'interpréter l'acte, par lequel la Russie garantit la constitution légitime de cette nation, comme un joug onéreux et avilissant, tandis que les plus grands empires, et entr'autres celui de l'Allemagne, loin de rejeter ces sortes de garantie, les ont envisagées recherchées, et reçues comme le ciment le plus solide de leurs propriétés et de leur indépendance. L'événement récent prouve d'ailleurs, mieux que tous les argumens qu'on pourroit employer, combien une telle garantie peut être nécessaire et efficace, et que sans elle la république, après avoir succombé sous les coups de ses ennemis domestiques, n'auroit eu aujourd'hui pour s'en relever par l'intervention de l'impératrice, d'autre titre auprès d'elle que sa seule amitié et sa seule générosité.

Cependant, enhardis par le succès qu'ils ont eu de propager toutes sortes de prestiges et d'opinions erronées dans une partie de la nation, ceux qui méditoient depuis long-tems son asservissement et la ruine de son antique liberté, n'attendoient que l'instant favorable à l'exécution de leurs desseins destructeurs. Ils crurent le saisir dans les deux guerres, dont la Russie fut assaillie à la fois. A cette époque la diète s'assembla à Varsovie. Les instructions de tous les palatinats à leurs nonces l'ont ordonnée libre et ordinaire. Tout-à-coup elle fut convertie en diète confédérée, sans aucune raison connue ni apparente. L'acte de la confédération, rendu public, annonça les travaux dont elle alloit s'occuper: les principaux objets devoient en être le maintien du gouvernement libre républicain, celui des magistratures dans leurs fonctions et bornes usitées, et la conservation des propriétés des citoyens. C'est à la nation polonoise elle-même à juger par la suite et par le résultat des opérations de cette diète, combien elle s'est écartée de ces objets, qu'elle avoit présentés à la confiance publique, pour leur en substituer d'autres, qui leur étoient diamétralement opposés. Sans entrer dans l'énumération de toutes les illégalités et de toutes les infractions aux loix et immunités de la république, que cette diète confédérée, ou plutôt la

faction qui y domine, s'est permises, il suffit de dire qu'après avoir usurpé, confondu et réuni en elle tous les pouvoirs, dont la réunion en une seule main est incompatible avec les principes républicains, elle a abusé de chacun de ces pouvoirs de la manière la plus tyrannique, prolongé sa durée au-delà de trois ans et demi (terme dont les fastes de la Pologne ne présentent pas un seul exemple), et enfin couronné toutes ses funestes entreprises, en renversant de fond en comble, le 3 mai 1791, l'édifice du gouvernement, sous lequel la république a fleuri et prospéré tant de siècles. Ce jour le vit disparaître, et sur ses ruines s'élever une monarchie, qui n'offrant dans les nouvelles loix, par lesquelles on a prétendu la limiter, que contradiction entre elles-mêmes, incohérence avec les anciennes, et insuffisance complete à tous égards, ne laisse pas même aux Polonois un vain simulacre de cette liberté et de ces prérogatives, dont ils se sont toujours montrés si jaloux. Le trône, d'électif qu'il étoit, est constitué héréditaire; et cette loi, que la sagesse de leurs ancêtres a dictée, et qui défend, du vivant d'un roi, de s'occuper du choix de son successeur, a été violée aussi audacieusement que toutes celles qui garantissoient la consistance permanente de la république. Les moyens dont on s'est servi pour consommer tous ces actes de violence, étoient bien faits pour les caractériser. Le jour de la révolution, le château et la salle de la diète furent remplis de la populace de Varsovie. On y introduisit des gens armés; on fit sortir le canon de l'arsenal, et on le tint prêt à foudroyer ceux qui auroient tenté d'empêcher le succès d'un complot. On rassembla le régiment d'artillerie et les gardes Lithuaniennes pour soutenir la populace. On excita sa fureur contre ceux dont on craignoit l'opposition. Plusieurs nonces, qui perséveroient dans leurs sentimens patriotiques, furent menacés de perdre la vie. Celui de Calisz, se trainant humblement vers le trône, pour rappeler au roi la sainteté des sermens, qu'il avoit prêtés sur les *Pacta-Convanta*, ce lien sacré et indissoluble, qui l'unit à la nation, fut impitoyablement foulé aux pieds, au mépris de son caractère inviolable de représentant de cette nation, et au grand scandale de tout Polonois, qui n'a pas entièrement perdu les sentimens de son honneur et de sa liberté. Et c'est une révolution, affectuée de cette manière, que ses promoteurs essaient de faire passer pour le vœu libre et spontané de la nation! Mais ceux-là ne se sont point bornés aux maux qu'ils ont causés à leur malheureuse patrie dans son intérieur; ils ont encore cherché de toutes les manières à lui en attirer du dehors, en la précipitant dans des démêlés capables de dégénérer en une guerre ouverte avec la Russie, l'ancienne alliée et la meilleure et la plus constante amie de la république et de la nation polonoise. Il n'a pas fallu moins que toute la magnanimité de l'impératrice, et sur-tout cette équité et cette justesse de lumière, avec lesquelles elle sait distinguer l'intention de l'esprit de parti avec l'intention générale, pour empêcher les dernières extrémités, auxquelles elle a été sans cesse provoquée. Un exposé succinct des faits mettra en évidence la vérité de cette assertion.

Lors de la déclaration de la guerre, que la Porte-Ottomane suscita à la Russie, l'ambassadeur de l'impératrice remit une note au ministère de la république, alors sans diète, pour le prévenir sur le passage des troupes Russes par les états de la Pologne, et pour lui proposer de nommer dans les palatinats, les plus proches des quartiers de ces troupes, des commissaires, avec lesquels on pût s'entendre sur les livraisons et le paiement des fourrages. Tout fut réglé et établi amicalement et à la convenance réciproque malgré

les fomentations de la malveillance, qui commençoit déjà à percer : mais des que la diete se fut formée, que le projet médité depuis long-tems de détruire la république eût prévalu sur toutes considérations du maintien de son repos au-dedans et au-dehors, non-seulement on insista vivement sur ce que les troupes Russes, sans excepter même le petit nombre de celles qui étoient proposées à la garde des magasins qu'on avoit formés, fussent incessamment retirées du territoire polonois ; mais on mit encore toutes sortes d'entraves à leur approvisionnement, en s'opposant à la formation de nouveaux magasins pour leur existence, et en exigeant que les anciens fussent transportés hors des frontieres de la république. A cette occasion, la commission du trésor mit en avant la prétention déraisonnable de percevoir au passage du Niester des droits de sortie pour ces mêmes magasins, amassés à grands fraix et à de très-grands profits pour les propriétaires Polonois. De pareils procédés ne répondent nullement aux égards que se doivent deux états voisins, unis d'ailleurs par des nœuds d'amitié et d'alliance. Les molestations de tout genre, exercées contre les sujets de l'impératrice, furent poussées au point, que quelques-uns d'entr'eux, se trouvant sur les terres de la république pour leurs affaires de négoce, auxquelles ils se livroient sur la foi des traités et du droit des gens, furent accusés malicieusement d'exiter les habitans du lieu à la révolte, et sur ce prétexte saisis et jettés dans des cachots. Les juges, chargés d'instruire leur procès, ne trouvant aucunes traces du crime qu'on leur imputoit, eurent recours aux tourmens pour leur en extorquer l'aveu ; et après l'avoir arraché de cette maniere, ces juges inpitoyables les condamnerent au supplice et les firent exécuter inhumainement. Ce premier éfai d'injustice, d'inhumanité et de cruauté, ouvrit un vaste champ à des inquisitions de toutes espee, qui s'appesantirent sur les habitans des provinces, où l'on professe le culte de la religion grecque orthodoxe non-unie. L'évêque de Perejecslaw, quoique sujet de l'impératrice, devint une des victimes de cette persecution. Malgré le rang élevé qu'il occupe dans l'église, malgré la pureté de ses mœurs et la rigidité de ses principes, il fut soupçonné de crimes, qu'il importoit à la malignité et au désir d'entretenir la fermentation qu'elle avoit excitée, de forger à tout instant ; et ce prélat fut arrêté et entraîné à Varsovie, où on le retient encore dans une dure captivité.

“ Le droit des gens ne fut pas plus respecté dans le sein même de cette capitale envers les ministres de l'impératrice ; car leur chapelle, qui est censée faire partie des hôtels même qu'ils habitent, et qui par l'écusson des armes impériales de Russie, attaché extérieurement, indiquoit clairement un endroit privilégié, fut forcée ; et des soldats Polonois en vinrent arracher un des desservans, pour le trainer sans aucune raison devant un tribunal nullement compétent. La satisfaction que le ministre en a demandée, a été éludée sous les prétextes les plus frivoles ; et en un mot, non-seulement tous les traités solennels qui lioient la Russie et la Pologne entr'elles, furent violés et transgressés dans leurs points les plus importans ; mais on poussa l'animosité jusqu'à envoyer une ambassade extraordinaire en Turquie, alors en guerre ouverte avec la Russie, pour lui offrir une ligue offensive, dirigée contre cette dernière puissance. C'est de quoi les archives de correspondances ministérielles du cabinet de Varsovie offriront les documens et les preuves les plus claires. Le respect même dû à la personne et au rang auguste de l'impératrice, ne fut point observé dans les discours qu'on tint en pleine séance à la diete, et ces insolences, loin d'être réprimées, comme elles

elles le méritoient, furent encouragées et applaudies par les chefs de la faction, qui a renversé les loix et le gouvernement de la république.

“ Le moindre de ces griefs, sans compter ceux qu'on supprime, pour en abrégér la déduction, est fait pour justifier et autoriser devant Dieu et les puissances le parti que S. M. I. auroit pris d'en tirer une satisfaction éclatante : mais ce n'est nullement dans cette intention quelle vient de les faire exposer. Son équité naturelle ne lui permet pas de confondre toute la nation polonoise avec une de ses parties, qui avoit surpris et trahi sa confiance : elle est au contraire intimement persuadée, que le plus grand nombre n'a eu aucune part à tout ce qui s'est fait contre elle et contre la république, son ancienne amie : aussi S. M. est-elle prête à sacrifier les justes ressentimens qu'elle doit éprouver, à l'espoir plus conforme à ses sentimens généreux et pacifiques, de voir réparer tous ces griefs par l'assemblée d'une nouvelle diète, plus fidelle aux prescriptions de ses commettans et aux loix cardinales et immuables de l'état, que ne l'a été celle d'à présent, qui, les ayant violées de la maniere la plus évidente, a marqué du sceau de sa propre illégalité toutes celles de ses opérations qu'elle a exécutées au mépris de ces loix.

“ Mais S. M. I. ne veut point écouter la voix de ses propres ressentimens, elle ne peut point être insensible à celle des réclamations que lui ont adressées un grand nombre de Polonois, parmi lesquels il s'en trouve plusieurs aussi illustres par leur naissance et le rang qu'ils tiennent dans la république, que par leurs vertus patriotiques et leur capacité pour le service de l'état. Animés d'un zèle pur et louable pour le salut de leur patrie et le recouvrement de son ancienne liberté et indépendance, ils se sont associés entr'eux pour former une confédération légitime, comme le seul remède efficace aux maux que la confédération illégale et usurpatrice de Varsovie a causés à la nation : ils ont sollicité à cet effet l'appui et l'assistance de l'impératrice, qui n'a pas hésité de les assurer de l'un et de l'autre, étant guidée de son côté par ses sentimens d'amitié et de bienveillance pour la république, et remplissant strictement à son égard les devoirs de ses traités.

“ C'est pour s'acquitter de ses promesses que S. M. a ordonné à une partie de ses troupes d'entrer sur les terres de la république : elles s'y présentent comme amie, et pour coopérer à sa réintégration dans ses droits et ses prérogatives. Tous ceux qui les accueilleront sous ce titre, en éprouveront outre l'oubli parfait du passé, toutes sortes de secours, de sûreté pour leurs personnes, et de raffermissement dans leurs propriétés : S. M. I. se flatte que tout bon Polonois, aimant véritablement sa patrie, saura apprécier les intentions de S. M., et sentir que c'est servir sa propre cause que de se joindre de cœur et d'ame aux efforts généreux qu'elle va déployer de concert avec tous les vrais citoyens, pour rendre à la république la liberté et les loix, que la prétendue constitution du 3 mai lui a ravies.

“ S'il en est quelques-uns qui croient devoir balancer à cause des sermens que l'erreur leur fit prononcer, ou que la force et la séduction leur arrachèrent, qu'ils songent que le seul serment sacré et véritable est celui par lequel ils jurèrent de maintenir et de défendre jusqu'à la mort le gouvernement libre et républicain, sous lequel ils sont nés ; et que reprendre cet ancien serment est le seul moyen de réparer le parjure qu'ils ont commis, en prêtant le nouveau. Mais s'il en est qui, par une suite de leur opiniâtreté dans les principes pervers auxquels ils se sont laissés entraîner, s'opposent au but

bienfaisant de l'impératrice et aux vœux patriotiques de leurs con-citoyens, ceux-là n'auront qu'à s'en prendre à eux-mêmes des rigueurs et des maux auxquels ils seront exposés à d'autant plus juste titre, qu'il ne tenoit qu'à eux de s'y soustraire par une prompte et sincère abjuration de leurs erreurs.

“ Le soussigné, envoyé-extraordinaire et ministre-plénipotentiaire, chargé d'annoncer ces intentions de S. M. I. et les justes motifs qui les ont déterminées, l'est aussi d'inviter l'illustre nation polonoise de mettre sa confiance la plus entière dans la générosité et le désintéressement qui président à la démarche de S. M., et qui lui font désirer vivement de voir bientôt la république se raffermir dans ses bases par un sage équilibre de pouvoirs, comme le plus sûr moyen de perpétuer sa tranquillité interne et ses rapports de bon voisinage et de bonne harmonie avec tous ses voisins.”

Fait à Varsovie, le 18 Mai, 1792.

Signé J. DE BULGAKOW.

*Method of making Bread from the Potatoes; by Lord Dundonald *.*

THE process of making flour, or farina, from potatoes, is similar to what has long been practised in the West-Indies, by the negroes in the preparation of the Cassado flour; viz. by grating down the root, and by subsequent and repeated washings with water, to free it from the juice which is a strong poison.—It is likewise nearly the same as has been practised by families in making starch from potatoes; for the meal or flour got from potatoes is a starch powder.

It has for some years been known, that grain, particularly wheat, consists of two distinct, and in some circumstances, opposite substances: viz. a powder insoluble in cold water, called starch; and another substance, which may be rendered soluble in cold water, resembling completely in its analysis to animal matter, hence called by the French chemists, *vegeto-animal*.

Potatoes contain likewise those different substances, with the addition of certain salts, not contained in grain, at least in that abundance.—Potatoes contain a large proportion of liquid, which grain does not.—It is from this liquid that the *vegeto-animal matter*, as well as the saline matter, are to be got.—The proportion of the *vegeto-animal matter* in the potatoes, to the starch powder, is much less than in grain: and, from the quantity of liquid contained in potatoes, in which the *vegeto-animal* is soluble, the two substance do not join together, and form a solid substance as is the case in grain.

The powdery part of the potatoe is found in the state of a powder extremely fine, and of a fibrous part, which connects the particles of the powder: which fibrous part is capable, likewise, of being reduced to a powder by drying and grinding. This last bears a proportion to the former, (according to the average of the trials made) of about one to two.

The very fine and white powder got from potatoes, and which is stated to be in the proportion to the fibrous part as two to one, precipitates in cold water like sand. The particles have *no action* the one with the other, as in wheat flour. The reason is: it contains no *vegeto-animal matter*. It is a *pure starch*, free from the acidulous smell of starch, separated from wheat by maceration in water.

The

* From his Letters on that Subject.

The fibrous matter of the potatoe, when dried, and ground, has a greater degree of tendency, than the fine white powder, to form a paste with water; but not sufficient to allow it, by itself, to make a proper paste or dough for baking: Although it thickens little inferior to wheat flour, when made with milk and eggs into a dumpling, or boiled pudding.

From what has been stated, it is obvious, that the farina, or rather powder, got from potatoes, does not contain that substance, which is the cause of wheat flour forming a paste with water; and that the desiderata, is to add to potatoe powder something which should give it that quality.

Nothing appears more simply, and more likely to answer the purpose, than the mixing it with different proportions of the flour of different sorts of grain, according to the kind of bread to be made of it, whether leavened or unleavened.

Two parts of wheat-flour to one of potatoe-powder, make a leavened bread, in no ways to be distinguished from wheat-bread alone.

Equal quantities of wheat-flour, and potatoe powder, make a bread which leavens, and rises exceedingly well: but which has a taste, although very pleasant, a little different from wheat-bread.

Equal quantities of wheat flour and potatoe-powder make a sea biscuit, which cannot, by the nicest taste be distinguished from biscuit baked wholly of wheat-flour.

Equal quantities of oat-meal and potatoe powder unleavened, or with a small proportion of yeast, make a cake, or flat bread more pleasant to the taste, than when made of oat-meal.

With pease and barley-meal the potatoe-powder has not yet been tried: But it is more than probable that equal quantities of pease-meal, and potatoe-powder will make a good wholesome bread, similar to a mixture of barley and pease-meal.

There is reason a priori, however, to believe, that a mixture of barley-meal and potatoe powder will not answer equally well. To this account of the component parts or analyses of potatoes, and the uses to which the powder may be applied, I shall subjoin the result of my last experiment made with 24 lb. avoirdupois of potatoes. From these were got 6 lb. 2½ oz. of flour, and 2 oz. of bran, or skin of the potatoe, making in all 6 lb. 4½ oz. The flour was prepared into the different kinds of bread below stated; wherein the weights of wheat-flour and potatoe powder, as well as of the bread weighed when it came out of the oven, are accurately stated.

LEAVENED, OR LOAF-BREAD.

Potatoe powder	1½ lb.	} Weight of bread — 3 lb. 13½ oz.
Wheat-flour	1½ lb.	
Potatoe powder	1 lb.	} Weight of bread — 3 lb. 14 oz.
Wheat-flour	2 lb.	
	6 lb.	7 lb. 11½ oz.

BISCUIT.

Potatoe-powder	1 lb.	} Weight of bread — 1 lb. 12 oz.
Wheat-flour	1 lb.	
Potatoe-powder	2½ lb.	} Weight of bread — 4 lb. 10½ oz.
Wheat-flour	2½ lb.	
	7 lb.	6 lb. 6½ oz.

Enough has been stated in this letter to call the attention of the public to the further uses of a plant, or root, which, has been deemed, by one of the ablest men in Europe, (Abbé Raynal) to have been the only *substantial* blessing which the inhabitants of Europe derived from the discovery of the continent of America.

Another letter will soon follow this, stating other experiments on potatoes, as well as uses to which they, or the powder made from them, are applicable; together with the *beneficial consequences* that will ensue to Britain and Ireland by the *increased cultivation* of a plant which, contrary to to graniferous plants, produces its farina, or flour, *under the surface of the earth, protected from the injury of the weather*; and which yields that farina, on the same extent of ground, in the proportion of near three to one, to what is got from the best crop of wheat.

Cutrofs-Abbey, Feb. 1791.

Institutions Politiques, (Continuées de la page 205.)

De l'entretien de la société et du bon ordre.

TOUTES les parties du corps politique ou d'un état, toutes les branches du gouvernement doivent être dans une harmonie perpétuelle, sans se heurter mutuellement, se choquer ou se confondre, et c'est ce qu'on nomme le *bon ordre*.

Le second objet de la politique est d'entretenir la société, d'introduire et maintenir le bon ordre en faisant observer les loix.

On peut distinguer dans la société quatre sortes de conditions ou d'état : l'état que donne la naissance ; sous cet aspect il y a des gentilshommes, des bourgeois, des paysans ; tous ces états sont également nécessaires au système de la société : et comme le législateur, le souverain ne regarde qu'à l'utilité générale, il doit leur accorder dans le fond le même degré d'estime, et leur administrer une justice égale, quoique les marques extérieures de considération puissent varier.

S'il n'y avoit point de paysans, point de cultivateurs, il n'y auroit ni bourgeois ni gentilshommes ; tout de même il n'y auroit ni officiers ni général, s'il n'y avoit point de soldats, qui ne sauroient se prendre que dans la plus basse et la plus nombreuse classe des hommes. Le bonheur de la société demande que le souverain exerce une justice également distributive, tant sur les bienfaits qu'il répand sur chaque condition, que sur les prérogatives qu'il lui accorde. Il est rare de nos jours de voir observer cette égalité proportionnelle. Dans les monarchies, on pousse jusqu'à la chimère les distinctions accordées à la noblesse ; dans les républiques (sur tout celles qui sont commerçantes) tout est donné au négociant, au bourgeois ; dans les états démocratiques, les privilèges du peuple et des paysans semblent n'avoir point de bornes. Tous ces excès sont d'une dangereuse conséquence ; le souverain pourroit, ce semble, se prescrire là dessus des règles fondées sur la raison et sur l'équité. Dans la distribution de la justice, tous les citoyens doivent être égaux pour lui ; le bon droit du plus vil des hommes doit l'emporter sur le crédit du premier seigneur qui aura tort.

Dans

Dans les honneurs, chaque état doit être raisonnablement distingué, afin que l'émulation et le désir de parvenir à force de travaux et de mérite, ne s'étouffent point. Dans la concurrence des emplois, voici la règle : à mérite égal, le noble doit l'emporter sur le roturier ; à mérite inégal, le simple bon sens décide la question. Préférer, pour une charge quelconque, un gentilhomme qui n'aura ni les talens de l'esprit ni les vertus, à un concurrent de condition bourgeoise, mais habile et vertueux, c'est la plus grande foiblesse que puisse marquer un souverain, parce qu'il découvre combien il connoit peu le prix des talens ; qu'il dégrade, pour ainsi dire, le mérite ; qu'il émousse l'aiguillon qui pousse les belles âmes aux grandes choses. Ce sentiment est celui d'un monarque qui dit : " que de généraux d'armée ; que de ministres et de chanceliers roturiers ! L'Europe en est pleine et n'en est que plus heureuse ; car ces places sont données au mérite. Je ne dis pas cela pour mépriser le sang des Witikin, des Charlemagne et des Ottomans ; je dois, au contraire, par plus d'une raison, aimer le sang des héros ; mais j'aime encore plus le mérite (*)."

Il regne en Europe une façon de parler assez bizarre au sujet de la noblesse : on veut qu'elle vive avec un éclat digne de son rang : et il ne lui est pas permis de s'appliquer au commerce, ou à des travaux capables de lui fournir les moyens de s'enrichir ; elle déroge par tous les genres de travail qui donnent l'opulence. Des principes si contradictoires ne pouvoient que la conduire à la décadence et à la misère. Les gentilshommes se seroient vus également dans la nécessité de servir les roturiers ou de mourir de faim.

Cette considération a fait inventer plusieurs moyens pour préserver la noblesse de l'indigence. Les plus belles charges civiles et militaires ont été réservées pour elle ; on a fondé des ordres, des commanderies, des chapitres, des couvens, des retraites, et toutes sortes d'établissmens semblables en leur faveur. En France on a eu recours encore à un autre expédient très-sage et très-efficace. On permet à la noblesse de se marier à des filles roturières qui, par ces alliances jouissent du rang et des prérogatives de leurs époux, font entrer dans des maisons illustres, mais pauvres, les grands biens acquis par le commerce, par la finance ou d'une autre manière honorable, et soutiennent ainsi la noblesse. Ce bien réel semble être préférable à la prétendue pureté du sang des seize quartiers d'Allemagne.

La seconde espèce de condition que l'on peut distinguer dans la société est celle que la force a établie originairement, je veux dire l'esclavage, état dans lequel la nature ne fit jamais naître l'homme, qu'il n'a pas choisi, et qui n'est pas une conséquence du bien de la société. Sous ce point de vue le monde est partagé en hommes libres, en esclaves et en serfs. Les Grecs et les anciens Romains, qui brillent par les plus beaux sentimens dans leurs livres et sur nos théâtres, mais qu'on ne trouve pas si vertueux et si humains dans leur politique et dans leurs actions, avoient établi dans leurs républiques le plus rigoureux esclavage ; et cette vraie barbarie ne fut abolie que successivement après la décadence de l'empire Romain. Rien fait plus d'honneur à l'humanité et au bon esprit des législateurs modernes que cette abolition. Ces sages Romains ne voyoient pas que chaque maître qui avoit un certain nombre d'esclaves formoit un état dans l'état ; qu'il y étoit même permis de

(*) *Anti-Machiavel*, par le feu roi de Prusse.

priver l'état; qu'il y étoit même permis de priver l'état d'un de ses membres (*), et qu'il avoit toujours des bras prêts pour troubler la société. Aujourd'hui l'esclavage absolu est banni de la chrétienté, et cette violence faite au genre humain ne seroit connue que de nom, si les républiques d'Alger, de Tunis et de Salé ne nous en donnoient encore le triste spectacle. Il est malheureux que la nature de nos colonies, de nos établissemens, de nos mines, de notre commerce européen dans les trois autres parties du monde, mettent les puissances chrétiennes dans la nécessité d'y laisser subsister l'esclavage, et de trafiquer de nos semblables. Peut-être les souverains de l'Europe se repentiroient-ils un jour d'avoir permis que, dans leurs colonies américaines, des particuliers osent entretenir une armée d'esclaves pour leurs plantations. Il ne seroit pas difficile, je pense, de trouver un moyen pour y avoir le même nombre de cultivateurs à vil prix, sur un pied plus conforme à l'humanité et à la politique.

Il ne faut pas confondre avec cet esclavage particulier l'esclavage général qui est introduit dans l'empire Ottoman, et qui porte sur tous les sujets, depuis le grand-visir jusqu'au dernier forçat. Cette maxime d'état est plus effrayante par son nom que par son effet; elle n'est, dans le fond, qu'une suite naturelle du gouvernement despotique, et nous verrons bientôt que les mœurs qui distinguent plusieurs de nos états monarchiques d'avec le despotisme ne sont pas si tranchantes qu'on pourroit le croire. Heureux est le prince qui commande à des sujets nés libres! heureuse est la nation chez laquelle toutes choses ne sont pas absolument entraînées par le caprice d'un seul homme! heureux est le pays où la loi fondamentale établit, comme en France, que tout homme est libre dès qu'il met le pied dans son enceinte!

La servitude, dont nous voyons encore l'usage en Pologne, en Bohême, dans quelques contrées de l'Allemagne, du Danemarck, &c. est très différente de cet esclavage rigoureux et absolu. C'est un état mitoyen entre l'esclavage et la liberté, qui ne subsiste qu'à la campagne, et jamais dans les villes. Un homme né serf appartient plutôt à la terre de son maître qu'au maître même. Il naît avec l'obligation de rendre à son seigneur toutes sortes de services permis, moyennant que celui-ci lui fournisse tout ce qui lui est nécessaire pour sa subsistance honnête et conforme à son état. Tant que le maître s'acquitte de cet engagement tacite, le serf n'est pas en droit de le quitter, et la désertion malicieuse est punie sévèrement. Les conditions de cette servitude varient presque dans tous les pays: mais, premièrement, le serf fait partie de la société comme un autre homme, le souverain peut l'employer au service de l'état. Le seigneur n'a pas sur lui le droit de vie et de mort; il est même obligé de suivre la règle des loix du pays quand il le juge dans des cas civils, et au fond il n'exerce sur lui une juridiction guère plus rigoureuse qu'un autre seigneur sur ses paysans et ses autres sujets. Il est obligé non seulement de lui fournir sa maison, ses bestiaux, meubles, ustensiles, nourriture, boisson, terrain, &c. mais de lui laisser encore un certain pécule stipulé par les loix. Il y va de l'avantage du maître de bien entretenir les sujets serfs, parce que les terres en sont mieux cultivées et que le nombre et leur aisance fait sa propre richesse. La condition de ces gens n'est pas si malheureuse qu'on le croiroit d'abord; et pour le souverain, il lui importe peu que la servitude, qui n'est pour lui qu'une affaire

(*) Par le droit de vie et de mort.

faire de nom, subsiste on non, parce que le serf appartient à l'état avant que d'appartenir à son maître, qu'il le juge en dernier ressort, et qu'il l'emploie, si le besoin le requiert. Cependant, à tout bien considérer, il vaudroit mieux que la servitude fût abolie, parce qu'elle repugne à la liberté naturelle; et si vous demandez le sentiment d'un seigneur raisonnable sur cette matière, il vous dira qu'il préféreroit de voir son village peuplé par des paysans libres et aisés, qui seroient sous sa juridiction, et qui seroient obligés de le servir par corvées, que d'y avoir des serfs qu'il entretient de tout. Sa condition seroit sûrement meilleure. Il ya peut être quelques vieux seigneurs et quelques bonnes dames à qui les anciens préjugés et la vanité feront dire que ce sentiment est erroné; mais leur décision ne m'en fera point changer.

La troisième condition que l'on distingue dans la société est celle qu'on embrasse par choix, c'est l'état auquel on se voue. Sous ce point de vue le monde est partagé en trois classes, qui sont l'état des hommes lettrés, l'état militaire et l'état d'industrie. Les subdivisions de ces classes générales vont à l'infini. L'état des lettrés, par exemple, se divise en ecclésiastiques, en professeurs et autres personnes qui instruisent; en hommes de loix, en médecins, &c. L'état militaire, en infanterie, cavalerie, artillerie, ingénieurs, troupes légères, &c. L'état de l'industrie, en négocians, marchands, artistes, artisans, navigateurs, ouvriers de toute espèce, en un mot, en tout ce qui gagne sa vie par le trafic ou par l'ouvrage de ses mains. Tous ces états étant de première nécessité dans la république, sont très estimables. Combien est sage la maxime des Anglois, qui soutiennent que rien n'est si noble que l'industrie active, et qui ne connoissent pas de plus grande roture que la mendicantise! Combien est pernicieuse la maxime de certains pays méridionaux, où il semble que l'homme déroge par le travail, où, comme dit l'auteur des *lettres persanes*, la noblesse ne s'acquiert que sur des chaînes!

La quatrième espèce de condition humaine est celle où se trouve le citoyen relativement aux liaisons de la société; et sous cet aspect, chaque état est partagé en souverains, en magistrats, en sujets et en régnicoles. Lorsqu'il n'y a qu'un souverain dans l'état, il attire sur sa personne tous les respects réunis qui son dus à la souveraineté. Quand cette souveraineté est entre les mains de plusieurs hommes, chacun d'eux ne peut exiger que des égards proportionnés à son rang: la soumission n'est due qu'à tout le corps qui réside la souveraine puissance, et chaque membre n'est qu'un particulier. Les magistrats sont les ministres des loix et de la volonté du souverain. On leur doit par cette raison de grandes considérations, et le bonheur de la société veut qu'on les regarde comme sacrés dans l'exercice de leurs charges. Les sujets, pour être sujets, ne sont pas des esclaves, et ont droit d'exiger des égards. Tout prince doit se persuader que ni la providence, ni la nature, ni les loix ne firent les sujets pour le souverain; mais que lui, souverain, est fait pour les sujets, payé et entretenu par eux. Il n'a qu'une charge dans l'état; il n'est que le premier magistrat auquel cependant chaque membre de la société doit une entière obéissance pour le bien général. On entend par les régnicoles ceux qui sont établis et domiciliés dans un pays, et qui ordinairement jouissent de certains privilèges stipulés par des conventions faites avec le souverain, et qu'il faut leur tenir, mais qui au reste deviennent d'abord sujets aux loix de l'état comme les autres citoyens.

On entretient sagement la société, quand on observe, à l'égard de toutes ces

ces différentes conditions et états des citoyens, la grande règle de la jurisprudence, de rendre à chacun ce qui lui est dû, *jus suum cuique tribuere*. Le lecteur judicieux doit cependant avoir remarqué par tout ce qui vient d'être dit, que chaque citoyen a droit de prétendre une égalité de justice, mais non pas une égalité de considération dans la société. Ces différens degrés de considération forment ce qu'on appelle le rang. Quand on voit dans le monde un ministre, un courtisan, un noble, une madame gonflée d'orgueil, un militaire fier, un magistrat, un prêtre, un sénateur, un financier, un petit conseiller, à mesure qu'ils ont moins de mérite, faire plus de cas de leur rang, marcher comme des paons, fendre la presse pour arriver le premier à l'autel, se jeter à travers d'une porte, heurter la compagnie pour précéder une personne de mérite, et ne rien perdre de leurs chimériques prérogatives, l'homme sage ne sauroit que rire de la frivolité du rang, et admirer la prudence de ces princes qui n'en donnent point à leurs cours; mais l'abus d'une chose ne sauroit en proscrire l'usage. Jusques là le rang est une invention risible: passé cette borne, il est sage, il est même nécessaire. Quand le rang devient la récompense des personnes aisées qui servent dans les emplois auxquels le souverain n'a pu attacher de gros appointemens; quand il sert à mettre de l'ordre dans une cour, dans une république, quand il est donné comme un tribut à la prudence, à l'esprit; quand il n'est pas poussé jusqu'à la bagatelle, c'est un établissement fort raisonnable: car ôtez la considération extérieure qui est attachée aux charges, l'homme ne sera donc plus que par intérêt. En un mot, le rang est une chose fort sentée entre les mains du sage, et une chimère bien frivole entre les mains du fat.

Pour bien entretenir la société, le premier soin doit être d'augmenter et de conserver le nombre de ceux qui la composent. La vraie force d'un état consiste dans la multitude des habitans.

L'encouragement des mariages est un des plus grands moyens de population; mais la polygamie lui paroît directement contraire, ainsi que la débauche. Cependant l'administration doit venir au secours de la foiblesse humaine; et des maisons d'enfans-trouvés, comme celle de Paris, épargnent la mort à bien des enfans, et un grand crime à bien des filles séduites.

La maxime d'attirer chez soi les étrangers et de leur procurer un établissement, sert encore à peupler l'état.

Les loix contre les duels et le suicide peuvent être utiles pour le même but.

Mais il faut sur-tout bannir la misère, l'indigence, la mendicité vagabonde, prévenir les maladies épidémiques qu'engendre la malpropreté, l'insalubrité de l'air et des alimens, et d'autres causes pareilles; pourvoir l'état de bons médecins, de chirurgiens habiles, d'accoucheurs et de sages-femmes bien au fait de cette importante profession; contenir par des loix severes les destructeurs de la société comme incendiaires, assassins, &c. récompenser convenablement ceux qui inventent quelque chose d'utile à la conservation des hommes, qui leur procure une subsistance nouvelle ou meilleure, ou moins coûteuse; réprimer le luxe excessif qui invite au célibat; empêcher la multiplicité des couvens où va s'engloutir la race humaine, &c. &c.

C'est un axiome politique qu'un état ne sauroit subsister sans religion, et sans une religion positive. La religion est donc comme le premier principe du bon ordre dans l'état; mais elle y causera une infinité de défordres si elle dégénere en superstition, en fanatisme, en zèle sougaveux, en intolérance, en persécution.

Il faut accoutumer le peuple aux bonnes mœurs, je veux dire, aux habitudes naturelles ou acquises pour le bien, comme la bonne foi, la modestie, la reconnoissance, l'humanité; la police ne doit rien souffrir de ce qui tend à corrompre les mœurs.

La liaison et le commerce de la capitale avec les provinces s'entretient par les postes, les voitures publiques et les grands chemins.

Le bon ordre de la société civile résulte surtout du bon ordre dans l'administration des affaires publiques. La division des départemens, qui marque à chaque branche du gouvernement ses fonctions, les droits et les limites, établit entr'eux une harmonie qui fait que la machine une fois montée, marche d'un mouvement doux et tranquille.

(A Continuer.)

Remarks on the Death of Louis XVI. with a Sketch of his Character.

[From the "CALM OBSERVER," a collection of Papers said to be written by the Marquis of LANDSDOWN.]

MY present correspondence is now at its close, in consequence of my having discussed all and more than the objects for which I became pledged at its commencement, except what respects the death of the King of France. As this topic is of considerable historic magnitude, and the impression from it operates to prolong our impolitic war, I shall begin my present letter with a few reflections on the character and fate of this unhappy prince, and then proceed to other matter.

And here I must observe, that if Louis XVI, while he lived, was wholly neglected by many, who think that hecatombs are necessary to expiate his death; it is because the King is infinitely more lamented by these persons than the man; some of them having even wished for his death, that it might increase the public enmity against his opponents, who are considered also as their own. Thus, of all his friends, those of liberty appear the truest; since from having earnestly laboured to avert his fate, they may be supposed the most sincerely to regret it.

The attachment of well informed and virtuous men to Louis XVI, commenced almost with his reign. After the example of his father, the Dauphin, he was early said to respect *general* liberty; and if his regard for *religious liberty* did not fully discover itself till the revolution and till his death, it was because it was checked by his clergy, and by the bigotry of too many of his nation. His successive adoption of St. Germain, Turgot, and Necker, as ministers, on account of their public characters, may be considered as a solid pledge for the sincerity of his own; for it will not be contended, that he learned any virtues from his court; a school in which virtues are seldom to be found, particularly those of economy and retrenchment. It was indeed his peculiar fate to possess merits which led him to yield to the faults of those who stood near his person, and that while he was despised for the want of intriguing talents, he was ruined by those who had them; it being clear that if he had uniformly pursued his own plain sentiments and sense, he would have remained safe upon his throne, an object of adoration. His sacrifices to his people, as long as they were spontaneous, clearly shewed his desire of being united to them, by acts tending to their

their mutual happiness; even at a period, when princes in France were held as proprietors of their subjects, and when *merely not to injure them* was considered as meritorious. When sacrifices afterwards came to be demanded from him, no one could more readily acquiesce in them; not because he had no will, but because he had an honest one. Indeed concession seldom seemed to cost any thing to himself personally, except on account of those about him, for when these were satisfied, all his difficulties seemed to vanish.

Selfish sentiments had as little share in his foreign, as in his domestic politics; for though he employed several ministers of the old school, yet ambition never was found the feature of his reign. If he fought by the American war, and by other measures, to reduce the naval power of England, yet the peace of 1782-3 shewed that he aimed at retaining no conquests for himself. It short, while his was the first court, since the time of Henry IV. of France, from which a public wish for universal peace has been heard; so there was no public measure which any other court could propose for the advancement of mankind, in which he was not forward to concur.

Though the mode of thinking of Louis XVI. was thus a powerful second to good ministers, and a powerful check to bad ones; yet at some moments he wanted the firmness necessary to resist seducing importunity, particularly from a certain quarter; and his conduct accordingly, became mixed, in proportion as his own feelings or those of others bore the ascendant in it. This very circumstance however, in the end, furnished a peculiarly strong motive for *protesting his life*; because it prevented his becoming too popular with the nation on one side, as well as lessened the confidence of the aristocracy and of foreign powers in him on the other. He was the least dangerous therefore of all the claimants for restoring the throne, especially while confined at Paris; at the same time, that his life obstructed the pretensions of others of his family, whose characters were more decisive, and who were out of the power of the convention. Besides, if the revolution in case of his execution, was so certainly capable (as was pretended,) of maintaining itself against the resentment of the whole of Europe, and against the feeling of those of the French, who would consider him as an innocent victim, and even as the object of sacrifice; the revolution was capable, in case he had been spared, of the still easier task, of resisting a part of Europe without, and a less irritated temper of the enemies to the revolution within— Yet this amiable prince, whose virtues paved the way to the revolution, and formed at first its fairest hope, fell, *without any immediate public motive whatever*, a martyr, (as I am willing to allow, in a metaphorical sense) to the madness or to the austerity of some, and to the cowardice or the inestimable villany of others.

But feeling as I do deeply, the truth of these sentiments, still I cannot be blind to several facts, which go to mitigate them. First, against the fatal sentence in question, nearly one half of the convention was opposed; and therefore that entire body is by no means blamable. Next, still less did the people partake in this measure of violence, for the king's enemies were afraid of appealing to that people. Thirdly, if the trial failed in its obvious forms, yet it must be allowed, as in the case of English jurymen, that *personal* knowledge was deemed a supplementary circumstance, which enabled the

the convention to pronounce in it. Lastly, although the king sincerely accepted the constitution, yet since he appears to have afterwards more than negatively opposed it, it was unfair to hold the single provision for his inviolability as valid, when the spirit of all the rest of it was invaded for this would be to have put him in a situation to profit by his own wrong.

Whether violence to royal personages is permissible, is useless for me to inquire, when my sole object is to prove, that the French have not exceeded others, in the very act for which it is most affected to revile them.—To say nothing of Russia and other countries, or even of our own in more ancient periods; it was in England that Henry the Eighth repeatedly beheaded or repeatedly repudiated one Queen, that he might marry another; it was in England, that Elizabeth put to death Mary, the Queen of the neighbouring country of Scotland, because she was jealous of her merits; it was here likewise, that Charles the First expired upon a scaffold; and that James the Second also, had his vacant throne *assumed and maintained against him by his own Daughter and Nephew*; all which transactions were included in the short space of two centuries. And when a motion was made a few years since in the House of Commons, to expunge the martyrdom of Charles from its calendar, (where it has since been canonized anew,) the reason which weighed for retaining it was, that it served as a proper memento both to prince and to people. Besides, nations like individuals often commit violent acts, of which their repentance is sincere; though were it otherwise, the principles of natural law allow no interference on the part of foreigners to be offered against the inclinations of a people.—Whatever respect therefore kings may deserve for the sake of their people, yet since in other views they are but mere individuals, it is not upon pretences of this sort, that we are to convert Louis XVI. into a firebrand, and make him “like another Helen, serve to fire another Troy;” especially as he cannot be revived as to his own person, his death has clearly aided the cause of royalty.

Anecdote traduite d'un papier Anglois.

LA petite histoire suivante est si littéralement vraie, qu'elle n'a besoin ni du secours de la fiction, ni des grâces du langage: elle sera sentie par ceux pour qui le vrai est le seul beau; et c'est pour eux seuls qu'elle est écrite. Je vais la raconter avec la plus grande simplicité et l'exatititude la plus précise.

Il y a environ quatre ans qu'une jeune femme s'arrêta dans un petit village pres de Bristol, et demanda qu'on lui donnât par charité un peu de lait. Il y avoit quelque chose de si attrayant dans son extérieur, qu'elle attira l'attention de tout ce qui étoit autour d'elle. Elle étoit de la première jeunesse, et d'une beauté frappante; ses manieres étoient nobles et gracieuses, et tout son maintien inspiroit le plus grand intérêt. Elle étoit seule, étrangère dans le pays, et dans un état extrême misere; cependant elle ne proféroit aucune plainte, et ne cherchoit point à exciter la compassion. Sa maniere de parler et d'agir annonçoit visiblement une naissance distinguée; cepen-

dant on remarquoit dans ses paroles et dans ses actions des disparates qui indiquoient une tête dérangée. Elle passoit la journée à chercher une place où elle pût reposer sa pauvre tête, et la nuit elle couchoit sous l'abri d'un tas de paille. Des dames du voisinage lui représentoient le danger d'une situation si exposée, mais inutilement : leurs secours fournissoient à ses besoins ; mais ni prières ni menaces ne pouvoient l'engager à coucher dans une maison. Comme elle donnoit de tems en tems des marques d'une véritable folie, à la fin on l'enferma. Je passe sur cet endroit de son histoire : il affecte trop mon ame, et affligeroit celle du lecteur. Enfin elle fut élargie, et sans perdre un moment, elle recueillit ce qui-lui restoit de force, et revint à son tas de paille, quoique ce fût à six milles de sa prison. On ne peut exprimer son ravissement lorsqu'elle se retrouva libre et encore en possession de son chétif asyle. Il y a actuellement près de quatre ans que cette malheureuse créature s'est dévouée à une si déplorable condition, et qu'elle n'a couché dans un lit ni sous un toit. La peine, la maladie, le froid, la misère ont altéré sa santé et ses charmes ; mais sa figure est toujours très-intéressante, et il y a dans son air et dans ses manières une douceur et une délicatesse peu communes. Elle est bien éloignée de la vanité des habillemens, si naturelle à son sexe et si ordinaire dans la folie. Elle ne porte ni n'accepte aucune parure, et lorsqu'on lui fait quelque présent de cette espèce, elle le pend à une branche d'arbre, et le laisse là comme indigne de son attention. Elle refuse de donner aucun éclaircissement sur ce qui la concerne : son silence sur ce point est invincible. Ses momens de raison deviennent plus rares, et son esprit est visiblement aliéné ; cependant ses réponses sont assez sensées, à moins qu'elle ne soupçonne quelque intention de la surprendre dans les questions qu'on lui fait. Au reste, la vie est l'innocence même. Les matins elle se promène autour du village, converse avec de pauvres enfans, leur fait de petits présens de ce qu'on lui a donné, et reçoit les leurs en échange. Elle ne prend rien que du lait, du thé et la plus simple nourriture. Les dames du voisinage, et une en particulier qui a été sa constante et infatigable bienfaitrice, n'ont rien oublié pour obtenir d'elle de vivre dans une maison : mais elle répond toujours : *Le trouble et le malheur habitent dans les maisons ; la liberté et l'air, voilà le bonheur.* Une certaine singularité de termes quelque chose d'étranger dans la prononciation et dans la tournure de quelques phrases, ont fait conjecturer qu'elle n'étoit pas de ce pays-ci. On a fait différens essais en différens tems pour tirer de ces circonstances de son origine. Il y a environ un an qu'un gentilhomme lui parla plusieurs langues du continent. Elle parut inquiète et embarrassée ; mais lorsqu'il vint à lui parler allemand, son émotion fut si grande qu'elle ne put la cacher ; elle détourna la tête et fondit en larmes. Cette anecdote, répandue dans le voisinage, parvint, il y a quelques jours, à deux gentilshommes que l'humanité engagea à visiter cette infortunée. L'un d'eux, qui parle allemand très couramment, voulut faire la même épreuve. Elle parut singulièrement troublée, rougit, et soit hasard, soit qu'en effet elle entendit cette langue, elle répondit en anglois à quelques questions. Mais tout-à-coup, comme si elle se fût apperçue qu'elle avoit commis une imprudence, elle changea adroitement de conversation, et nia qu'elle eût rien entendu de ce qu'on lui avoit dit.

On ne s'est déterminé à rapporter cette histoire si simple que dans l'espérance qu'elle pourroit passer sous les yeux de quelque personne intéressée

les au fort de cette triste créature ; et tous ce que l'historien désire, c'est de ramener (peut-être) un jeune personne aimable et malheureuse dans les bras de parens actuellement delolés de sa perte. Il voudroit bien que tout ce récit ne fût qu'une fiction, et n'avoir pas été témoin oculaire de ce qu'il raconte. Il se seroit épargné une impression bien douloureuse et des larmes malheureusement inutiles.

On the Character of a Gentleman.

[From Dr. BERKENHOUT'S letters to his Son.]

THE reasoning faculties, which distinguish men from brutes, were not bestowed for the sole purpose of contemplating the creation, but to guide us through the intricate paths of life. Man, I had almost said *unhappily*, unendowed with *instinct*, that unerring reason of nature, received from heaven the power of ratiocination, of recollecting and comparing his ideas, of forming conclusions, and consequently of distinguishing good from evil. Hence, the constitution of virtue and vice. Without this power of discrimination, virtue could have had no existence, and vice was as necessarily the consequence of the existence of virtue, as valleys are produced by the elevation of mountains, or darkness by the absence of light.

On this philosophy is founded the Christian doctrine so rational and so just, that it burst prophetically on the imagination of the almost inspired Cicero. Scipio, relating his dream, tells his auditors, that, meeting his father, Paulus Æmilius in the celestial regions, he said, among other things, — *justitiam cole et pietatem, quæ cum magna sit in parentibus et propinquis, tam in patria maxima est: ea vita vita est in cælum, et in hunc cælum eorum, qui jam vixerunt, et corpore laxati, illum incolunt locum quem vides.*

As to the souls of those *qui se corporis voluptatibus dederunt*, he excludes them heaven, until, as a punishment for their crimes, they have spent ages in fluttering round the earth, *circum Terram ipsam volutantur.*

Horace too, you remember in his charming Ode to Mercury, ascribes to him the grateful office of conducting pious souls to heaven.

*Tu pius lætas animas reponis
Sedibus—*

So that, you see, the most distinguished literati, in an age when human genius seems to have reached its *ne plus ultra*, were powerfully impressed with a belief of a future existence and of reward and punishment. They saw the unequal distribution of good and evil on earth. They were convinced of the power and benevolence of the Creator. It was impossible to suppose him an unjust Being : therefore they were under the necessity of concluding that virtue must be rewarded in another life.

But, we are told, that virtue is its own reward. So it is, to a certain degree. In equal situations the virtuous man will be incomparably the most happy ; but this does not secure him from the gripe of penury, from the heart-rending pangs of a Lear, inflicted by a thankless child ! No, these are sufferings which no virtue could support, without the soothing expectation of a happier eternity.

That virtue is its own reward in our intercourse with mankind, is most true.

true. Vicious men are mistrusted and despised, even by the vicious themselves. A man without character soon becomes an outcast of society. Let it therefore be your first care to establish a firm character for scrupulous veracity. A lie admits of no apology. This truth is so generally understood, that even among the most profligate, what is called *giving the lie* must be atoned for at the hazard of life. But, do not therefore hastily conclude, that you are to send a challenge to every ill-mannered or drunken puppy who dares dispute your veracity. I mean only to prove the vice of lying to be so universally detested, that to tell a gentleman he is guilty of it, is the most unpardonable offence; and very justly, because it is, by implication, calling him a coward. A man of true courage will disdain the protection of a falsehood, were it even to save his life. When he has once passed the Rubicon, he will march boldly on to the capital. He has put his life upon a cast, and will nobly stand the hazard of the die.

There is indeed, in this trait of a great character, no medium; and it becomes infinitely desirable when you reflect on the influence it will have on all your actions. If you are positively determined to preserve your veracity, you will seldom perpetrate what you would be ashamed to confess. Be truth therefore your Palladium: I cannot bequeath you a better inheritance.

Le Fils Reconnoissant, Idylle.

QUAND les ténèbres de l'infini se sont repliées comme un voile devant le jour de la raison, l'enfant semble naître une seconde fois, ce flambeau brillant lui fait entrevoir les rapports touchans de son cœur, comme l'approche du soleil découvre à ses regards les nuances du magnifique tableau de l'univers.

« Oh ! que je suis heureux, disoit un enfant sorti des bras du premier âge, et dont la raison commençoit à s'épanouir comme une belle fleur ; oh ! que je suis heureux ! Oiseau, qui dans ces bosquets verdoyans chantez vos jouissances, non, vous n'êtes pas plus fortunés que moi. Depuis dix printemps, une bonne mère me prodigue son amour et ses bienfaits ; elle écarte de moi tout ce qui pourroit me nuire ; elle semble vivre dans moi-même ; elle verse la joie sur tous mes instans.

« Que de soins elle a pris de mon enfance ! avec quelle sollicitude elle a veillé autour de mon berceau !

« Il m'arrive quelquefois de vous observer, petits enfans, qui avez à peine vu sur la terre quelques aurores. Que vous êtes foibles ! L'agneau timide bondit en naissant sur l'herbe molle des prairies ; mais vous, petits enfans, que deviendriez-vous, si, dans ce premier âge, vos tendres mères ne vous portoient entre leurs bras ? L'agneau timide vient au monde couvert d'une épaisse toison ; mais vous, petits enfans, quel seroit votre sort, si des mains maternelles ne mettoient alors vos membres délicats à l'abri des injures de l'air ? L'agneau timide, en voyant le jour pour la première fois, a déjà une intelligence parfaite : il fait pourvoir lui-même à ses besoins bornés ; mais vous, petits enfans, que seriez vous, si, à votre arrivée sur la terre, personne n'éclaircit votre ignorance, et ne soutenoit votre foiblesse ?

“ O ma mere ! quels droits n’as-tu donc pas à ma reconnoissance ! Si je gravis sans peine aujourd’hui les plus hautes collines, si je cours légèrement dans les prés fleuris, n’est ce pas à tes soins que je le dois ? ne m’as-tu pas appris à marcher ? Si je fais entendre des sons suivis et raisonnables, ne le dois-je pas à celle qui forma mon langage et cultiva de si bonne heure ma raison ?

“ Oh ! que je ne cesse de me représenter cette touchante époque de ma vie ! O ma mere ! oui, tes bras ont été mon premier berceau ; j’y trouvois tes mamelles pour m’alaiter tes vêtemens pour me couvrir, ton sein pour me réchauffer, tes baisers pour me consoler, et tes caresses pour me réjouir.

“ Oh que je suis heureux d’être encore l’objet de ton amour, et d’en recevoir constamment de si doux temoignages ! Bonne mere, le cœur de ton fils ne sera jamais souillé par l’ingratitude ; toujours, oui, toujours, il mettra son bonheur suprême à te plaire, comme tu mets ton plus grand bonheur à le chérir.”

Origin of the Jacobin Society.

[From Moore’s Journal in France from August to December, 1792.]

THIS society originated in a small number of deputies from Brittany, who occasionally met at Versailles in the year 1789. Many deputies from other provinces, the most zealous for liberty, soon joined them ; and even some of the same disposition who were not deputies, were admitted into the society, which then had the name of Comité Breton.

In this society it was first proposed to constitute the majority of the Estates General into a National Assembly.

When the National Assembly was transferred to Paris, this society held its meetings in the convent of Jacobins in the Rue St. Honoré, and assumed the name of Société de la Revolution, and afterwards that of Amis de la Constitution ; but they are generally called simply Jacobins. A great number of the most distinguished for talents of the Assembly, as well as of the citizens of Paris, were gradually elected members ; and the number, I am told, has been above 1400.

The avowed business of this society is to deliberate and debate on subjects of government, and watch over the general interests of liberty.

Societies of the same name and nature are established all over France, which hold a regular correspondence with the parent society at Paris—and, by mutually communicating information and advice, act with wonderful efficacy on important occasions.

M. Alexander Lameth and M. Duport, as I have been informed, were the first who proposed the project of establishing societies of the same kind with the Jacobins of Paris all over France, and having a regular correspondence with them.

This constant intercourse accounts for the immediate and universal approbation which has been given through all the departments to certain measures of the Assembly ; which must have appeared very extraordinary to foreigners, unacquainted with this constant rapid circulation of sentiment. I understand there are at least ten thousand societies of this kind in France.

Most questions of great importance are discussed in the Jacobin society of Paris, before they are introduced into the National Assembly ; and the success they are likely to have in the second, may be generally known by that which they have had in the first.

The

The hall in which the Jacobins meet, is fitted up nearly in the same style with that of the National Assembly. The tribune, or pulpit from which the members speak, is opposite to that in which the president is seated: there is a table for the secretaries and galleries for a large audience of both sexes, in the one as in the other. Men are appointed, who walk through the hall to command, or rather solicit, when the debate becomes turbulent at the club of Jacobins, in the same manner as the huissiers do at the National Assembly, and usually with as little effect; the bell of the president, and voices of the huissiers, are equally disregarded in stormy debates at both Assemblies: it is doubtful if *Aeolus* himself, who

Luctantes ventus tempestatesque sonoras
Imperio preceit,

could at once silence certain turbulent members, when

Illi indignantes magno cum murmure—
Circum claustra fremunt

I have been told that some of the most distinguished members in point of talents and character, have lately withdrawn from this society, and that it is not now on such a respectable footing as it has been. *Robespierre*, who was a member of the Constituent Assembly, and of course cannot be of the present, has great sway in the club of Jacobins, by which means his influence in the Assembly, and in the common council of Paris, is very considerable.

M. la Fayette in his famous letter of the 16th of June, from the camp of *Maubeuge*, speaking of this society, says, "La faction Jacobine a causé tous les defordres; c'est elle que j'en accuse hautement. Organisée comme une empire à part, et aveuglement dirigée par quelques chefs ambitieux, cette secte forme un corporation distincte au milieu du peuple François, dont elle usurpe les pouvoirs, en subjuguant ses repréientans et les mandataires."*

Extrait de quelques ruses de guerre de *POLYEN*, et des stratagèmes de
FRONTIN. (1)

AGESILAS faisoit la guerre aux *Acarnaniens* Il se trouva hors de leurs limites dans le tems qu'on devoit ensemençer les terres. Les *Lacédémoniens* vouloient qu'on empêçât les *Acarnaniens* d'ensemencer; mais

Age-

(*) The Jacobin faction has produced all the disorders; it is that society which I loudly accule. Organized like an empire, and blindly governed by some ambitious men, this society forms a distinct corporation in the middle of the French nation, whose power it usurps, and whose representatives it subdues.

(1) *Polyen* (*Polymnus*), écrivain de *Macédoine*, s'est fait un nom célèbre par un recueil de stratagèmes qu'il dédia aux empereurs *Antonin* et *Vras*, dans le tems qu'ils faisoient la guerre aux *Parthes*. (*Frontin Sextus-Julius Frontinus*) brave guerrier et savant juriconsulte romain fut préteur et ensuite consul. *Vespasien* l'envoya contre les Anglois, qu'il battit plusieurs fois. La lecture des auteurs militaires, grecs et romains, perfectionna beaucoup ses connoissances sur l'art de la guerre. Il a laissé quatre livres de stratagèmes écrits, à ce qu'on croit, sous *Domitien*, et imprimés avec les auteurs qui ont traité de l'art militaire. Ces deux auteurs ont rassemblé tous les faits qu'ils ont cru pouvoir être de quelque utilité pour la guerre. Dans tout ce qu'ils ont écrit, l'extrait que nous offrons ne regarde que ce qui peut avoir rapport à la manière de faire la guerre à présent. Nous avons même indistinctement ce qui est de *Frontin* avec ce qui est de *Polyen*, et nous avons passé sous silence une infinité de faits que ces deux auteurs même caractérisent fort légèrement de ruses ou de stratagèmes, et qui, en bonne police, ne font que des supercheres et des trahisons très-punissables.

Agésilas voulut qu'on les laissât faire, persuadé que, pour conserver leur mousson, ils préféreroient la paix à la guerre : s'il arrive au contraire, dit-il, qu'ils veuillent combattre, ce sera pour nous qu'ils auront semé.

César disoit qu'il falloit vaincre les ennemis, comme les médecins font les longues maladies, c'est à dire, par la faim plutôt que par le fer ; et *Domitius Corbulon* disoit qu'il en venoit à bout avec la hache et le hoyau, c'est-à-dire, en se retranchant et se fortifiant.

Antigone voulant se rendre maître d'Athènes, fit la paix sur la fin de l'automne : les Athéniens ensemencèrent leurs terres, et ne gardèrent de grains que ce qu'il leur en falloit jusqu'à la récolte ; mais quand le tems de la maturité fut venu, *Antigone* conduisit de nouveau son armée dans l'Attique : les Athéniens ayant consommé ce qu'ils avoient de vivres, et ne pouvant récolter, furent obligés de se rendre.

Philippe de Macédoine, craignant que ses soldats ne pussent soutenir l'effort des Scythes, mit la fleur de sa cavalerie à la queue de son infanterie, avec ordre de tuer le premier qui reculeroit, ce qui ne contribua pas peu à la victoire. *L'auteur ajoute* : chacun aimant mieux périr de la main des ennemis, en combattant, que de celle des siens, en reculant.

Epaminondas, voulant passer le pont bâti sur le Sperque, voyoit les Thébains campés devant lui dans le dessein de lui disputer le passage : il avoit remarqué que vers le point du jour, il s'élevoit du fleuve un brouillard épais : il commanda à chaque troupe de couper et de porter deux faisceaux de bois, un de bois vert, l'autre de bois sec, et d'y mettre le feu sur le minuit, le bois vert étant posé dessus et le bois sec dessous. Favorisé ainsi par la nuit, par le brouillard et par la fumée qui déroboient aux ennemis la vue des objets, il fit passer sur le pont ses soldats qui se trouverent dans le milieu de la plaine, de l'autre côté, avant que la fumée et le brouillard se fussent dissipés. Alors les Thébains s'aperçurent, mais trop tard, que les Thébains étoient passés.

Epaminondas, voulant en venir aux mains avec les Lacédémoniens, auprès de Tégée, crut qu'il étoit à propos de s'emparer de quelques postes avantageux. Afin de cacher son dessein aux ennemis, il ordonna au commandant de la cavalerie de s'avancer sur la phalange avec 1600 chevaux, et de faire plusieurs évolutions, marches et contre-marches de côté et d'autre. Par ce moyen il s'éleva un nuage de poussière qui offusqua la vue des ennemis, et à l'aide de ce nuage les postes furent gagnés secrètement par *Epaminondas*. Quand la poussière fut tombée, les Lacédémoniens reconnurent la raison d'une cavalcade dont le but leur avoit été d'abord inconnu.

Isolaus, étant en marche, avoit d'un côté des précipices et de très-mauvais chemins, et de l'autre une montagne occupée par les ennemis ; il faisoit un vent violent : pour en profiter, il alluma un grand feu dont la chaleur et la fumée chassèrent les ennemis, et il passa sûrement avec ses troupes par le chemin qu'ils avoient laissé libre.

Observation. (Cette manœuvre ne pourroit être employée que contre un petit nombre de troupes qui occuperoient un endroit resserré où l'on seroit obligé de passer, lequel seroit rempli de bois, de broussailles faciles à s'enflammer : il faudroit encore que le vent portât sur l'ennemi.)

Georgias, à la tête de la cavalerie thébaine, avoit à combattre *Phébidas* qui conduisoit l'infanterie. Comme *Georgias* se trouvoit dans un lieu fort ser-

ferré, où la cavalerie ne pouvoit pas être très-utile, il lâcha pied devant l'infanterie de *Phébidas* : celui-ci le poursuivit, et par ce moyen il se vit attiré dans une plaine où il fut défait : c'étoit le but de la fuite de *Georgias*.

Cléandridas, chef des Thouriens, gagna une bataille contre les Leucaniens. Après la victoire, il mena ses soldats sur le champ de bataille, et leur fit voir, par la situation des morts, éparés çà et là, que leur défaite ne venoit que de ce que, sans se tenir ferrés à leur poste, ils s'étoient trop répandus de côté et d'autre et qu'ainsi ils étoient tombés loin les uns des autres, tandis qu'eux s'étoient tenus ferrés et fermes. Alors *Cléandridas* quitta la plaine et posta son armée dans un lieu étroit. La grande multitude des Leucaniens ne leur donna aucun avantage. Le peu d'étendue du lieu ne leur permit d'opposer qu'un front égal à celui de *Cléandridas*, et, de cette manière, les Thouriens remportèrent une seconde victoire sur les Leucaniens.

Antipater, se trouvant en Thessalie, voulut faire accroire aux ennemis qu'il avoit une cavalerie fort nombreuse: il rassembla un grand nombre d'ânes et de mulets, les arrangea en escadrons, fit monter dessus des gens armés en cavaliers, et, à la tête de chaque escadron, il ordonna que le premier rang fût défendu par des chevaux. Les ennemis voyant ces premiers rangs, se persuaderent que les autres étoient de même : ils s'épouvanterent et prirent la fuite. *Agéfilas* s'est servi d'une ruse pareille en Macédoine, et *Eumène* l'a mise en pratique en Asie contre *Antiochus*.

Cnaeus Scipion, étant rangé en bataille contre *Hannon*, général des Carthaginois, près la ville d'Indibilis en Espagne, et ayant remarqué que les Espagnols qui étoient les meilleurs soldats, étoient à la droite, et les Africains à la gauche, retira un peu son aile gauche, afin qu'elle n'en vint pas si-tôt aux mains avec les Espagnols, et avançant la droite où il avoit mis les meilleures troupes, il rompit les Africains et obligea les autres à se rendre (1).

Pernienès, général des Thébains, voyant que les Perses avoient mis leurs meilleures troupes à l'aile droite, leur opposa les plus foibles de son armée, avec ordre, si on les venoit attaquer, de se retirer dans un lieu avantageux qui étoit proche : alors mettant toute sa cavalerie à l'aile droite avec la fleur de son infanterie, il enveloppa les ennemis par leur gauche et les défit (2).

Publius Cornélius Scipion l'Africain, faisant la guerre en Espagne contre *Asdrubal*, avoit coutume de mettre les meilleures troupes au milieu, ce qu'*Asdrubal* faisoit à son exemple. Mais le jour du combat, *Scipion* les transporta sur les ailes, et retira le milieu de la bataille fort en dedans, de sorte que, combattant des deux côtés avec ses meilleures troupes contre les plus foibles des ennemis, il les défit aisément (3).

Ptolomée, voyant que *Perdiccas* avoit entrepris de passer le fleuve vers Memphis, et qu'une grande quantité de ses troupes l'avoit déjà traversé, fit assembler tout ce qu'il y avoit dans le pays de troupeaux de chèvres, de

pour

(1) Cette attaque nous paroît être, suivant l'ordre de bataille de la ligne oblique, expliquée par *Végèce*.

(2) Cette manière de combattre a quelque ressemblance avec la ligne oblique ; mais il faut avoir un poste sûr pour couvrir la partie qui doit se retirer.

(3) Cet ordre de bataille ressemble beaucoup à celui que *Végèce* explique, qui est de faire marcher les deux ailes pour attaquer, et de tenir le corps de bataille en arrière. La figure circulaire que *Scipion* fait prendre à son armée a un avantage de plus, c'est que les flancs des parties qui vont attaquer l'ennemi, sont appuyés par la partie du centre.

ceux, de bœufs, et fit attacher à chaque animal un fagot, avec ordre aux pâtres et à ses cavaliers de pousser tout cela au travers des sables, afin d'exciter une grande poussière. Pendant ce tems il se présenta aux ennemis à la tête de ce qui lui restoit de cavalerie. Les ennemis jugeant, à cette grande poussière, que *Ptolomee* amenoit des troupes nombreuses, prirent aussitôt la fuite. Beaucoup périrent dans le fleuve, et un grand nombre fut pris.

Pendant qu'*Istice* étoit en Perse auprès de *Darius*, il forma le dessein de faire soulever l'Ionie : mais il n'osa envoyer des lettres, dans la crainte qu'elles ne fussent interceptées par les guides des chemins. Il s'avisait de faire raser un esclave, de la fidélité duquel il étoit assuré, et lui piqua sur la tête ce peu de mois : *Istice à Aristagore : Fais soulever l'Ionie*. Il laissa ensuite croître les cheveux ; puis il envoya l'esclave, qui s'embarqua, se rendit auprès d'*Aristagore*, et, s'étant fait raser de nouveau, lui fit lire ce qu'*Istice* lui avoit imprimé sur la tête. *Aristagore* exécuta l'ordre, et l'Ionie se souleva. (*Observation*. Depuis l'usage de la poudre à canon, on rend de pareils caractères indélébiles. On prétend que cette ruse singulière a été mise en usage en Roussillon.)

Pompisque, Arcadien, faisoit couper par des tranchées et rendoit impraticables les chemins qui conduisoient à son camp. Ensuite il en dressoit de nouveaux, afin que les espions et ceux qui auroient pu faire des entreprises de nuit, marchant par les anciens chemins, tombassent dans les tranchées, faute d'avoir connoissance des chemins nouvellement dressés. Pour découvrir plus aisément les espions des ennemis, *Pompisque* avoit coutume, après avoir placé son camp sur des hauteurs, d'y faire des avenues fort étroites, dont les entrées étoient marquées par des chapeaux. C'étoit par-là qu'il donnoit à ceux qui alloient aux vivres et au fourrage, de sortir et d'entrer. Les espions évitoient ces chemins comme trop fréquentés, et le soin qu'ils prenoient de tenir des chemins de traverse, les faisoit découvrir.

Themistocle, après la victoire de Salamine, empêcha qu'on ne rompit le pont de bateaux que *Xerxès* avoit fait sur l'Helléspont, disant qu'il étoit plus avantageux de le chasser de l'Europe que de l'y retenir : il l'avertit même de se retirer promptement, comme s'il eût été son ami.

Quintus Fabius répondit à son fils, qui lui conseilloit de se saisir d'un poste avantageux, en ajoutant qu'on l'emporteroit en perdant quelques soldats : *veux tu être de ceux-là ?*

Les Beotiens gardoient les passages les plus difficiles de leurs frontières, et sur-tout la gorge étroite d'une montagne. *Philippe* ne les y attaqua point ; mais il porta le feu dans le platpays, et ravagea les villes. Les Beotiens descendirent de la montagne, pour voler au secours de leurs villes : c'étoit ce que demandoit *Philippe* ; alors il fit passer son armée par la montagne que les ennemis avoient abandonnée.

Philippe voulant se rendre maître de la Thessalie, ne déclara point une guerre ouverte aux Thessaliens ; mais il profita des divisions qui existoient entre les habitans de *Pelime*, de *Pharsale*, et entre ceux de *Phéès* et de *Larisse*, qui se faisoient la guerre : tout le pays, partagé en factions, prenoit parti pour les uns ou pour les autres. *Philippe* donnoit des secours à ceux qui lui en demandoient, et lorsqu'il avoit vaincu une ville, il n'en détruisoit point les habitans, il ne les désarmoit point, il ne rasoit point leurs murailles : en un mot, il nourrissoit les divisions, et se faisoit des créatures qui

l'audoient à s'emparer de tous le pays. César tint à-peu-près la même conduite pour conquérir les Gaules: après en avoir chassé les Allemands, il soutint et fomenta les divisions entre les différens peuples, en sorte qu'il les affoiblit assez pour les assujettir aisément.

Denis, voyant que les Carthaginois venoient fondre dans son pays avec une armée de deux cens mille hommes, s'y élever de tous côtés des forts, et y mit des gens de guerre, avec ordre de traiter avec les Carthaginois et de recevoir leurs garnisons. Les Carthaginois, très contents de prendre possession du pays sans coup férir, partagerent en différentes garnisons la plupart de leurs troupes: quand *Denis* vit leurs plus grandes forces dissipées par tout ces détachemens, il attaqua ce qui restoit ensemble, et remporta la victoire.

Iphicrate, quoiqu'au milieu d'un pays ami, munissoit son camp de palissades, et disoit: *il n'appartient pas à un capitaine d'être réduit à dire: JE N'Y PENSEROIS PAS.* Ce même général comparoit toute l'armée au corps humain: il disoit que la phalange étoit la poitrine, que les fantassins armés à la légère étoient les mains, que les pieds étoient les gens à cheval, et que le général étoit la tête. Quand il manquoit quelque chose, il disoit que l'armée étoit *estropiée*, et que lorsque le général périssoit, l'armée devoit périr ou fuir. *Iphicrate* exerçoit continuellement les soldats par de faux bruits, de fausses marches, de fausses frayeurs, de fausses embûches, de fausses trahisons, de fausses désertions, de fausses attaques, et de fausse nouvelles de secours arrivés aux ennemis, afin qu'on fût moins surpris quand ces choses arriveroient véritablement.

Speech of the King of Poland,

IN THE SITTING OF THE DIET OF GRODNO, AUGUST 10.

“THE events of this day's Sitting give me occasion to raise my voice. “ If the actual result of the motion for votes displease any one, let him remember that I kept silence till the subject, which has just been decided was moved for.

“ It has been my will neither to have a public or a secret influence upon opinions; you know this, Gentlemen; the decision, therefore, which you have pronounced, is the direct effect of your own feelings. Still would my silence prevail, were there not several speeches made in the late sittings, and, above all, this very day, which seem to load me with the cause of all our misfortunes.

“ Aggrieved as I must have felt myself by such a charge, it is not resentment that induces me to speak, for I believe none intends to offend. I will only consider what has been uttered, as the plaintive moan, torn from the heart of minds feeling for the melancholy fate of a country oppressed, which they cannot extricate.

“ The man who is deeply wounded lays hold of the first object he meets with, nay, frequently of the very hand which is hastening to cure him; he squeezes it—so much squeezes it, as to make it partly feel the smart which tortures himself.

“ Thus do I judge the speeches of those chiefly, whose unexperienced youth

youth could not witness the events of my reign since its commencement.—Wrong may be their judgment upon what has not been fairly represented to them; but were their speeches once transmitted to posterity, to cast upon the name, upon the memory of the King (whom they have mentioned) a shade which would not be faithful to truth, theirs would be the reproach to have blasted innocence; and I am sure that, better informed, they would be eager to alter their tone, considering that they hurt their country, and their own Fellow Citizens, if opinions are falsely given out, injurious to the King who governs them; since, by depriving him of the affection and the esteem of the nation, he is bereft of the means of being an useful Governor.

“ The Member who spoke last, and whose speech in this day's sitting traced the very time of my election, and all those Members who now hear me, I intreat to lend an ear to the truths which my faithful remembrance will present to them since that period.

“ The consequences of the Septennial War, of which Germany was the Theatre, occasioned Russian troops to reside in several parts of Poland, to guard the remains of their magazines, as well as from other motives, at a period when death terminated the reign of Augustus III.

“ If the Diet of Convocation which held the Sovereign sway during the interregnum, if the Confederation which succeeded it immediately after, thought proper to act in a friendly manner with the Russian troops then in the kingdom; if those very powers wished for, and made use of their assistance, nothing of this kind can be laid to the charge of the King, then not in being.

“ Even during the election, not one foreign soldier was present: the election was completely free and unanimous. He who was called to the Throne by Six Thousand written votes, sat himself on it lawfully.

“ Let facts, brought to our recollection in order of time, bear testimony, whether or not the King, placed upon the Throne by a Nation's Will, has fulfilled his duties?

“ The acts of the Diet of 1776 (the first after his election,) have recorded the gifts which the King then began to present to the State by millions.

“ If, in the following twelvemonth, the Confederation of Radom projected his being dethroned; if that Confederation thought itself in the right to send Ambassadors into Russia, to demand the guarantee of a new form of Government; this has never been the work of the King, whom that self-same Confederation made the object of their attack.

“ If that Confederation, not finding its wish accomplished at the expence of the King, discarded immediately the designs of Russia—if Russia, seeing herself crossed in the Diet of 1757, by those very men who called for her aid, caused four of its Members to be dragged out of the middle of that Diet, can the King be inculpated—the King, who himself solicited, during four years, without intermission, their release, until he finally obtained it?

“ If the Confederation of Bar, which began in the year 1768, and consisted almost of the self-same persons who composed that of Radom, set out with intercepting the revenues and domains of the King; did not the first of laws, the law of self-preservation, authorise the King to put himself on his defence?

“ If, in short, that same Confederation decreed the King's death, by an

authentic act, still on record, and of which the attempt of carrying it into execution is still rendered palpable to this day, by the cicatrice which marks the King's forehead; what has been the principal care of the King during the five years which succeeded the Confederation of Bar? He strove to obtain the liberty of those whom the Russian arms had rendered prisoners. Even among those who now hear me, some who were captives are still to be found.

"Who was he that pleaded in behalf of those who attempted the King's life, but the King himself.

"When, finally, our civil dissensions presented to our neighbours the bait of our first dismemberment, I challenge several Members of the present Diet, who held the same dignity in that of 1773, to declare what was then my conduct? What were my speeches in that Diet? and especially on the memorable 10th of May, when the advice, in opposition to mine, obtained only a majority of four votes?

"One of those who then counted this majority is actually among us.

"Three Foreign Armies were then crowding the Capital; they were close to the walls within which the Diet was assembled, and supported those who wrested from the King the free appointment of Senators, Ministers, and Starosts, whose titles and merits were the reward of deserving Citizens: a prerogative of beneficence, which has at all times constituted the fairest right of preceding Kings. And what King was he whom they deprived of that valuable privilege? The same King, who, in the Sitting of May 10, 1793; challenged boldly the man that could point out to him the least infringement upon his Royal Capitulation. None could do it.

"Thus was established, not by the King's will, that form of Government, under which we have lived from 1775 till 1788-

"If, in the Diet of 1788; I resisted, during eighteen months, the changes of which we now experience the dreadful consequences, can they be imputed to me?

"My speech of March 15, 1790, is in every one's hands. If it then pleased the Diet unanimously to decree, against my advice, a new Alliance, the inadvertency of which we now deplore, what could I do? Nothing, but adhere to that point to which all the Nation called me, under this motto:—*The King with the Nation, the Nation with the King.*

"If, then, I saw myself in a condition to grant confidence on all sides, as a constant enemy to deception, I hoped wherever I put trust to meet with a sincerity analogous to those flattering promises with which we were wheedled during this Diet, which thought itself provident enough, by adopting the most loyal intentions. Six months after, a Nuncio (without any previous notice) started, unknown to me, the motion of eventually calling the Elector of Saxony to be my successor.

"I first reminded the States assembled, that I could not appoint myself a successor, without the express will of the whole Nation; and, agreeable to my opinion, interrogatory Proclamations (Universals) were promulgated for that purpose.

"A great number of the Members of the Diet of that time, and letters from all the Palatinates, informed me of their wish of choosing a successor in my own family. I made an uniform answer to all, viz. "That not having been

"the Author of that project, I constantly wished that none of my relatives

"should

" should be called to the Throne, since the supposition, that I might have been the secret instigator of such a plan, would always prevail—that I was, farther, of opinion, that it would be far more conducive to the happiness and welfare of our Country, to give it a King whose personal means and political connections, and whose virtues and talents, above all, had already made him known in an advantageous light in the government of his own dominions."

" All the petty Diets (except that of Volbynia which returned an ambiguous answer), declared from the end of 1790, that they wished the Elector of Saxony to be my successor. Therefore the first and most important step, with regard to the succession to the Throne, was made by the Nation towards me, and not by me towards the Nation.

" Among the number of the petty Diets of 1790, there were already eight who called to the Throne not only the Elector of Saxony himself, but his progeny.

" Many speeches and writings then appeared, all tending to that end. But when, on the 3d of May 1791, the perpetual succession to the Throne was proposed to the Diet, I was the first who represented that this clause was repugnant to my *Pacta Conventa*.

" Twelve votes alone divided from the opinion of the whole Diet, which said to me; " We dispense you from the clause—the Diet will have it," And what Diet was it? A Confederate Diet, ruled by its majority. I was bound to abide by its decision. And what exhibits the most irrefragable proof of my not having transgressed against the Nation *in toto*, is the unanimous concordance of the petty Diets of Poland and Lithuania, without exception, which charged unanimously, a twelvemonth after, their Delegates to return thanks to me, and to the Diet, for the event of May 3, 1791.

" If it were asked why the work of that day has not been maintained? Why (as has this day been asked), there has not been in the public treasury wherewithal to maintain it? I do again appeal to the evidence of ever so many Members of the present Diet, who have been of that of 1788, how often, in the course of a twelvemonth, I proclaimed the indispensable need of providing for emergencies, without which that work could not be preserved.

" But then, like in other events, the source of our misfortunes sprung from those numberless and infinite discussions, which, removing the attention of the Members of the Diet from the most important and most urgent objects, made it occupy itself with so many collateral objects, as though they bore a specious appearance, still were really guided by private interest. When that menacing declaration, tending to destroy the work of the 3d of May, made finally its appearance, we had hardly any thing in our hands, fit to insure its preservation.

" Then the Diet, as it were, to clear itself from all faults, seemed to entrust me with all kinds of power. I knew perfectly that they were launching the Ship of State into the midst of the storms, without having fitted it out in any manner able to resist the waves, or to reach its destined port. Had I merely consulted my personal interest, I would have refused the helm; but thus a King, who is really the friend of his country, can never act. I knew the imminent danger: and yet I exposed what I held most dear. The courage of the nation arose superior to be questioned; nay, it

was even extolled by those who resisted it. And what struggle was this? Constantly that of one against three at least, and what is still more, that of perseverance against famine and all imaginable wants. May we forget what were the causes which left our Army destitute of provisions in the heart of its own country!

“Matters were come to this crisis, when two foreign armies were, the one at 18, and the other at only 10 leagues from our capital, while facing us that other powerful neighbour threatened our frontiers. His Generals were reconnoitring in our domains; they marked out routes for their troops; they ordered bridges to be constructed in our country, not to assist us, but to take us in flank, where we were left absolutely defenceless.

“I ask you what choice was then left for me? Whether I was to continue obstinately bent on the prosecution of the war, when our military stores were already exhausted, when all Lithuania, and one of Poland, already in possession of the enemy, could no longer supply the treasury of the State with the smallest pecuniary succours, while its chests contained only one month's pay, which could be advanced to the army, setting aside all the urgent claims of the Civil List; while all the plans of taking up loans in foreign countries had failed—or whether I was rather to put a stop to hostilities at the voice of the same Power to which we now yield, and which then said to me: “If you accede, from this day, to the Confederation under my auspices, nothing shall be alienated from the domains of Poland; but if you delay your submission for ever so short a time, fear a fresh disaster?”

“I ask you once more, what consideration ought to have preponderated in the King's mind? Was it self-love, and a fallacious appearance of glory, in the continuation of a war, whose unavoidable effect would have been the capture of the capital, and the loss of the whole country in a few days?—or was it rather incumbent on him to prefer the preservation and integral state of the possessions of his country?

“Whoever hears me, and, above all, whoever has subscribed to the Confederation of Targovica, cannot reproach me for having given credit to the assurance given me, and with having made sacrifices which were the dearest to my person, for the preservation of my country.

“From the moment I acceded to the Confederation of Targovica, all activity and all power were wrested from me; it is but too well known, how the power which succeeded mine disposed of our army; and how it was afterwards prevented of making a better disposal of it.

“When by that same power I was called upon to convoke the present Diet, what have I done, that was not the duty of the Chief of a Nation, whom her neighbours still greeted with the title of Free and Independent?

“I said to this Confederate Diet, “I plead and defend our just cause, and will defend it as long as you shall defend it yourself;” and I fulfilled this engagement.

“Gradually the acts of violence directed against us succeeded so far, that they came to tell us: “Either sign to-day, or you shall have War to-morrow.” And what kind of a War?—not a War which must have first commenced on our frontiers, but in the heart of the kingdom, filled with 180,000 foreigners, of whom four camps surrounded even the place of our deliberations; another camp of whom filled our capital; and what had we left

left with which to oppose those foreigners? About 30,000 men, without cannon, without magazines, and without pay, dispersed in small bodies over the whole extent of the kingdom, and surrounded every where by troops six times stronger, whom our unhappy country has fed for this twelve-month past, without the tenth part of the price of their supplies having been paid for.

"This has been demonstrated unto you. You have acknowledged the insurmountable necessity of yielding: your majority has decided; where then is my fault?

"You have decided in a similar manner this day, by a great majority of suffrages, what you deemed to be most convenient: was it then lawful for me to act in any manner contrary to your decision?

"Let this serve as an answer to whosoever invites me still to resistance. Were words sufficient to answer armies, we would not have spared them.

"Thus I have given an account to my Nation, as it became the King of a free people, and a King who feels himself irreproachable. It only remains for me to testify the gratitude due on my part to M. Dziekonski, Treasurer of Lithuania, and to M. Ankiewicz, Nuncio of Cracow, for what their good will, inspired by truth, made them say in my favour. May what they said, and what I have now uttered, suffice to exempt me forthwith from ill-founded objections on the part of virtuous but misinformed citizens, and who will no doubt have forthwith to feel the regret of aggravating unjustly the cruel cares which overwhelm my head, grown as hard as an oak, at the termination of a career wholly consumed in the equally arduous and faithful service of my country."

Traduction d'une Chançon Médécasse,

EXTRAITE DES ŒUVRES DE PARNY.

Une mere traînoit sur le rivage sa fille unique, pour la vendre aux blancs.

O ma mere! ton sein m'a portée; je fais le premier fruit de tes amours: qu'ai-je fait pour mériter l'esclavage? J'ai soulagé ta vieillesse; pour toi j'ai cultivé la terre; pour toi j'ai cueilli des fruits, pour toi j'ai fait la guerre aux poissons du fleuve: je t'ai garantie de la froidure; je t'ai porté, durant la chaleur, sous des ombrages parfumés; je veillois sur ton sommeil, et j'écartois de ton visage les insectes importuns. O ma mere! que deviendras-tu sans moi? L'argent que tu vas recevoir ne te donnera pas une autre fille. Tu périra dans la misère; et ma plus grande douleur sera de ne pouvoir te secourir. O ma mere! ne vends point ta fille unique.

Prieres infructueuses! Elle fut vendue, chargée de fers, conduite sur le vaisseau; et elle quitta pour jamais la chère et douce patrie.

Some account of the late Adam Mabane, Esq.

(With a Portrait.)

THE late Adam Mabane Esquire, Member of the Executive and Legislative Councils, and one of the first Judges of the Common Pleas at Quebec, under the English government, was a native of Scotland and born at Edinburgh about the year 1734. His father was a respectable clergyman of the non-jurant persuasion, a cousin german of Thomson the Poet; and his mother, whose name was Wedel, was a grand-daughter of Archdeacon Wedel of St. Andrews.

Having been initiated by his father in the elements of language and science, Mr. Mabane entered as student in the University of Edinburgh, at a very early period of life, where he soon gave proofs of a superior genius, but was still more eminently distinguished among his fellow students for the qualities of his heart, his generosity and inviolable regard to truth.

Having applied himself for some years to the study of physic, and served an apprenticeship to an eminent practitioner in Edinburgh, Mr. Mabane, about the age of three or four and twenty, entered as surgeon's mate on board a King's ship. But finding the sea did not agree with his health, after having been only six months on board, he resolved at all hazards to relinquish a line of life, which he despaired of ever being able to prosecute with satisfaction. As soon as the ship returned into harbour at Portsmouth, he therefore left her, and came up to London. Here he wrote to his father and friends in Scotland, acquainting them with his situation, and giving them notice, at the same time, that he had formed a resolution of going to try his fortune with the army in America. Accordingly he soon after came out, and joined the army under the command of Gen. Amherst; where his skill in the line of his profession soon made him to be taken notice of; and, if we are rightly informed, he recommended himself to the particular attention of the Commander in Chief, by his merit and assiduity, in some very trying circumstances.

His resolution of coming out to America having been sudden and unexpected by his friends, there was not time to furnish him with letters of recommendation before he embarked, but some time after, Lord Elibank, at the request of his father, wrote in his favour to Gen. Murray at that time Governor of Canada, who in a short time procured him an appointment in the garrison hospital at Quebec, which he held till about the year 1779, when he resigned in favour of Mr. Fisher. And it must be remarked, to the honour of his humanity, that though his duty called him only to attend upon the sick of the army, yet, during all the time he held the above office, he was equally ready to attend any of the citizens either poor or rich, who wanted his assistance in the line of his profession, and without fee or reward.

When in 1764, it was judged proper to abolish the exercise of military law, which till that time had subsisted in the Province, the knowledge which Gen. Murray then had of Dr. Mabane's abilities, made him apply to him as a person qualified to preside in one of Courts of justice. He was accordingly, though reluctantly, called to the bench, upon the first erection of the civil Courts in this province, under the British Government.

Such was the state of the province, at that time, owing to an ill-defined union

Détails touchant feu Adam Mabane, Ecuyer.

(Avec un Portrait,)

FEU Mr. Adam Mabane, Membre des Conseils Exécutif et Législatif, et l'un des Juges des Plaidoyers Communs à Québec, sous le Gouvernement Britannique, était natif d'Ecosse, né à Edimbourg environ l'année 1734. Son Pere était un ecclésiastique respectable de la secte *non-jurante*, et cousin Germain du Poëte Thomson. Sa mere dont le nom était Wedel, avait petite fille de l'Archidiacre Wedel de St. André.

Avant été initié par son pere dans les élémens des langues et des Sciences, Mr. Mabane entra fort jeune en qualité d'étudiant dans l'Université d'Edimbourg, où il donna bientôt des preuves d'un génie supérieur; mais il se distingua encore plus éminemment parmi ses compagnons d'étude par les qualités de son cœur, sa générosité, et son égard inviolable pour la vérité.

Après s'être appliqué durant quelques années à l'étude de la Médecine, et fait un apprentissage avec un éminent praticien à Edimbourg, Mr. Mabane, alors âgé de 23 ou 24 ans, entra en qualité d'assistant chirurgien à bord d'un navire de Roi. Mais trouvant que la mer ne convenait pas à sa santé, après avoir resté seulement six mois à bord, il résolut à tout hazard, d'abandonner une profession qu'il désespérait de pouvoir exercer avec satisfaction. En conséquence de cette résolution, dès que le vaisseau fut rentré dans le port, il le quitta, et se rendit à Londres. Là il écrivit à son pere et à ses amis en Ecosse, pour les informer de sa situation, et leur donner avis qu'il avait formé la résolution d'aller essayer sa fortune dans l'armée en Amérique. En effet peu de tems après, il passa en Amérique, et joignit l'armée commandée par le Général Amherst, dans laquelle son habileté dans sa profession le fit bientôt remarquer, et si nous sommes bien informés, il s'attira l'attention particulière du commandans en chef, par son mérite et son assiduité dans certaines circonstances capables de l'éprouver.

Sa résolution de passer en Amérique ayant été subite, et n'ayant pas été acceptée de ses amis, ils n'eurent pas le tems de lui procurer des lettres de recommandation avant d'embarquer; mais quelque tems après le Lord Elibank, à la priere, de son pere, écrivit en sa faveur au Général Murray, alors Gouverneur de Canada, qui peu après lui procura une charge dans l'hospital de la Garnison à Québec, qu'il tint jusqu'à environ l'année 1779, auquel tems il résigna en faveur de Mr. Fisher. Il faut remarquer, à l'honneur de son humanité, que quoique son devoir n'exigeait ses soins que pour les malades de l'armée, néanmoins durant tous le tems qui exerça cette charge, il était également prêt à donner ses secours aux Citoyens, pauvres ou riches, qui avaient besoin de son assistance, sans aucuns honoraires ni récompense.

Quand, en 1764, il fut jugé à propos d'abolir les loix militaires, qui jusqu'alors avaient subsisté dans la Province, la connaissance que le Général Murray avait alors de la capacité du Dr. Mabane, l'engagea à le choisir comme une personne qualifiée pour présider dans une des Cours de Justice. Il fut donc appelé au siège, quoique avec repugnance, à la première érection des Cours civiles en cette Province, sous le Gouvernement Britannique.

Tel était alors l'état de la Province, à cause d'une union mal définie des

union of French and English laws, that a person of professional knowledge might perhaps have frequently found himself at a loss to follow the legal line of decision, or to say, in some cases, what was law or what was not. In this situation Dr. Mabane generally chose to follow the rule of equity, rather than to be seeking for precedents of law, which in their present application, were so vague and uncertain. And whatever complaints were made against some of his decisions, yet we believe it will now be generally allowed that few men could have acted, in the same circumstances, with greater propriety or success. Admitting that in the great number of causes which must have come before him in the course of five and twenty year, he may in some instances have erred, yet every one who knew Dr. Mabane will readily acquit him of any intended partiality. He was known to be a man of that inflexible honour and integrity, that no motive could have induced him to act contrary to his judgment.

About the year 1786, when application was making for a change in the government of the province, it became a popular idea that the courts of justice should be supplied with men of professional knowledge, regularly bred to the study of the law. But, in order to gain this point, it appeared requisite to exhibit some instances of incapacity or misconduct, in those who filled the benches. Various complaints were accordingly preferred, from all quarters, against the conduct of the courts throughout the province, which induced the Governor to grant a commission for a court of investigation, to enquire into their validity. The tide of popular humour, ever apt to be attracted by novelty, was for a moment turned against those men, who, for so many years, had administered justice to the province. The records of the Courts, from the day of their erection, were ransacked for irregular proceedings or illegal decisions, in order to shew the necessity of the proposed new arrangements. Instances innumerable, either real or imaginary, were brought forward; and the proceedings of the investigation, accompanied with a defence of the judges, drawn up by Dr. Mabane, were transmitted to the Secretary of State, in order that his Majesty's pleasure might be known upon the business. But the whole seems to have been thrown by without notice, and no decision was ever obtained.

It is said by his friends, that this circumstance preyed upon the Doctor's mind, more forcibly than any thing which had ever before happened to him, during the whole course of his life. To lie under such strong accusations, without being able to obtain a legal decision, seemed to leave a stain upon his character, which his high sense of honour could not brook. It has even been suggested, and not without some degree of probability, that the strength of his feelings occasioned thereby, may have contributed to produce that decline of constitution, which hastened his death.

Though apparently in tolerable health and spirits, yet he had often said to his most intimate friends, more than a year before his death, that he was sensible from his feelings and from the knowledge he had of his own constitution, that he could not long survive. The beginning of the illness, however, which terminated his days, is imputed to cold which he got in a snow storm between his house at *Woodfield*, and *Quebec*. Having lost his way on the Plains of Abraham in attempting to come to town, in the beginning of December 1791, after being long time exposed to the inclemency of the weather, he with difficulty got back to *Woodfield*. Soon after, he was

loix Françaises et Anglaises, qu'une personne de connaissance professionnelle (c'est à dire un homme de loi) se ferait souvent trouvée embarrassée à suivre une ligne légale de décision, ou de dire en certains cas, ce qui était ou n'était pas loi. Dans semblables occurrences Mr. Mabane préférait toujours de prendre la règle de l'équité pour la conduite que de chercher des exemples de loi, qui dans leur application présente étaient si vagues et si incertains. Quelles qu'aient été les plaintes qui ont été faites contre quelques-unes de ses décisions nous croyons que l'on conviendra généralement que peu d'hommes auroient agi dans les mêmes circonstances avec plus de convenance et de succès. En admettant que dans le grand nombre de Causes qui doivent avoir paru devant lui dans le cours de vingt cinq années; il ait quelques fois erré, néanmoins tous ceux qui ont connu Mr. Mabane, ne l'accuseront pas d'aucune partialité volontaire. Il était bien connu pour être un homme de cet honneur et de cette intégrité inflexible, que nul motif ne pouvait induire à agir contre sa conscience.

Vers l'année 1786, quand on demanda un changement dans le gouvernement de la Province, on pensait généralement que les Cours de justice devaient être remplies par des hommes de loi qui auroient eu fait une étude régulière. Mais afin d'y parvenir, il paroisait nécessaire de produire quelques exemples d'incapacité ou de malversation de la part de ceux qui remplissoient les sièges. Il fut fait des plaintes de toutes parts contre la conduite des cours de justice dans toute la province, ce qui engagea le Gouverneur à accorder une Commission pour une cour d'investigation chargée de s'enquérir de leur validité. Le torrent de l'opinion populaire, toujours sujette à être attirée par la nouveauté, fut pour un moment tournée contre ces hommes, qui depuis plusieurs années avaient administré la justice dans la province. On fouilla les registres des Cours, depuis le jour de leur érection, pour y trouver des procédés irréguliers, ou des décisions illégales, afin de montrer la nécessité des nouveaux arrangements proposés. Il fut produit des exemples innombrables, soit réels ou imaginaires; et les procédés de l'investigation, accompagnés d'une défense des Juges, dressée par Mr. Mabane, fut envoyée au Secrétaire d'état, afin de savoir le plaisir du Roi sur cette affaire. Mais il semble que toute cette procédure a été mise de côté sans y faire attention, et l'on n'a jamais obtenu de décision.

Ces amis disent que cette circonstance l'affligeait plus que toute autre chose qui lui fut encore arrivée durant tout le cours de la vie. Etre accusé d'une manière si griève sans pouvoir obtenir une décision légale lui semblaient laisser une tache sur son caractère que le haut sentiment d'honneur qu'il avait ne pouvait supporter. On a même suggéré, et non sans quelque degré de probabilité, que la force des sensations que lui causait cette affaire, peut avoir contribué à produire ce déclin de tempérament qui a hâté sa mort.

Quoi que passablement bien portant et vigoureux en apparence, il avait cependant dit à ses amis les plus intimes, plus d'un an avant son décès que ce qu'il sentait et la connaissance qu'il avait de son tempérament, lui faisoient présager une fin prochaine. Cependant on attribue le commencement de la maladie, qui a terminé ses jours au froid qu'il endura dans une tempête de neige, entre sa maison à Woodfield et Québec; car au commencement de Décembre 1791, s'étant mis en chemin de Woodfield pour venir en ville, il s'égarait sur les plaines d'Abraham, d'où, après avoir été longtemps exposé à l'intempérie du tems, il retourna avec difficulté à Wood-

seized with an inflammation of the lungs, of which he died on the third of January following.

In politics, Dr. MABANE was a strenuous supporter of the rights of the Crown, and seemed to have transferred to the reigning Sovereign all that loyalty and attachment which the Nonjurors formerly professed for the family of Stuart. Without asserting the Divine Right of Kings, it was his opinion that the people are happiest when they yield an implicit obedience to their commands, and give themselves less concern about framing laws, than about keeping them.

What his sentiments in religion were, it would be difficult to say with certainty, as he seldom seemed to converse explicitly upon the subject. He is however said, by those who knew him best, to have entertained very sublime ideas of the Supreme Being, and to have been by no means deficient in private devotion. He was naturally a man of strong passions, a warm and generous friend, humane and hospitable; of a clear understanding and decisive judgement; possessed of an active and reflecting mind, yet naturally averse to application, and fond of company. If his judgement was ever biased, it was through the excess of friendship, for no man was ever freer than he from avarice or any interested motives. Though often placed in situations, wherein he might easily have served his private interest, had he been so inclined, he was never known to avail himself of such opportunity, but has often served his friends when he might have served himself; and after his death his estate was found to be but barely solvent.

Character of Robert Burns.

(From Heron's Journey)

THE Poems of *Robert Burns*, a native of the parish of *Mauchlin* in *Kyle*, are in every person's hands. Burns had received only that education in reading, writing, and arithmetic which the children of the peasantry throughout Scotland, commonly obtain at the parish-schools. But the circumstances of his early youth had given a tone of lively sensibility to his feelings, had strengthened his judgement to solid thought, had sharpened his penetration, to discern the lights and shades of the human character, and had given a bold, excursive energy to his imagination. By one accident or another, he had contracted a taste for reading. Books of Scottish and of English Poetry had fallen into his hands. "He was smit with the love Poety and of Song." He began to write verses: And, at first no doubt, would produce verses more remarkable for fancy and for sentiment, than for rich poetic phrase, or for melodious versification. Practice seems to have soon given him the powers and the skill of a master in the use of the language and measures of poetry. As he came to use these with greater facility, he would more boldly and more frequently express his fancies and sentiments in verse. He soon became distinguished in his neighbourhood as a poet. His poetical talents drew upon him the notice of some gentlemen of taste. He was encouraged to publish a collection of his Poems. I have witnessed the passionate eagerness with which they were received and read by all, from the parson to the plowman,—from the gentleman and lady in the parlour, to the cinder-weach kneeling to read them before the kitchen fire.—By the kindness—solicitly of the late, amiable

field. Peu après il fut attaqué d'une inflammation de poumons dont il mourut le trois de Janvier suivant.

En politique, le Docteur Mabane soutenait vigoureusement les droits de la Couronne, et semblait avoir transféré au souverain régnant toute cette loyauté et cet attachement que les *non jurants* professaient autrefois pour la famille des Stuarts. Sans soutenir le droit divin des Rois, il était d'opinion, que le peuple est plus heureux quand il obéit implicitement à leurs commandemens, et qu'il s'inquiète moins de faire des loix que de les observer.

Il serait difficile de dire avec certitude quels étaient ses sentimens en matieres de religion car il parlait rarement d'une maniere explicite sur ce sujet. Néanmoins ceux qui le connaissaient le mieux disent qu'il avait des idées très sublimes de l'être suprême, et qu'il ne manquait nullement de dévotion privée. C'était un homme qui naturellement avait de fortes passions ; il était ami chaud et généreux, humain et charitable, d'un entendement clair et d'un jugement décisif ; avec un esprit actif et réfléchissant, mais naturellement ennemi de l'application, et ami de la Compagnie. Si jamais son jugement a été préoccupé, ce n'a été que par un excès d'amitié, car jamais homme n'a été plus exempt que lui d'avarice ou d'aucun autre motif d'intérêt. Quoiqu'il se soit souvent trouvé dans des situations, où il aurait pu travailler à ses propres intérêts, s'il l'eût voulu, jamais on ne l'a vu profiter d'aucune occasion de cette espèce ; mais il a souvent servi ses amis quand il pouvait se servir lui-même ; et après sa mort la succession ne s'est trouvée que suffisante pour l'acquit de ses dettes.

able and ingenious Dr. Blacklock, he was invited to Edinburgh, and encouraged to publish a second edition of his poems,—for the first had been printed I think, at *Kilmarnock*. He was eagerly carressed by all ranks ; by the rich and the poor ; by the learned and the gay ; by young and old ; by men and women. Every one was earnest to have the honour of subscribing for his book. At every table his company was courted. In every party of pleasure, he was earnestly solicited to make one. On this new scene, amidst these flattering, trying circumstances, sufficient to turn the head of any young man who was not endowed with a more than ordinary portion of sound sense and moderation of mind ;—*Burns* conducted himself with wonderful prudence and propriety. He was neither elated to folly by the notice of his superiors, nor awed into silliness in their presence. He conversed with decent and manly freedom of speech and of sentiment ; without discovering any thing of that silly vanity of his poetry which, to one in his circumstances might have been easily pardoned. It was said, in my hearing, by one of the greatest men in this, or perhaps in any age, that he had never met with a man who discovered, in conversation greater energy of mind, than *Burns*. His manners, too, soon shewed enough of the ease of a gentleman, to prove, that, “ wherever there is strength of cultivated mind, the exterior polish may be easily superinduced.”

The Poems which thus brought Mr. *Burns* into fashion,—for a winter, have all considerable merit. Some of them I think the first pieces of their kind in ours, or in any language with which I am acquainted. *The Cotter's Saturday Night*, which is really a faithful description from the life, proves,

that the manners of our rustics can afford subjects for pastoral poetry more elevated and more amiable than those which are exhibited in *Gay's Shepherd's week*;—that Pastoral Poetry needs not to employ itself upon fictitious manners and modes of life, but may, with higher poetical advantages, paint the humble virtues, the simple pleasures, the inartificial manners of our peasantry, such as they actually exist. The Poem on the rustic rites and festivity of *Hallowe'en* is finely fanciful, and most divertingly comic; but the subject was indeed rich in materials for the man of fancy, and humour. A later composition of Mr. *Burns's*, a Tale, entitled, *Alloway Kirk*, in which the vulgar ideas concerning witchcraft are happily introduced, has very high merit of the same cast as that of *Hallowe'en*. As a Tale, it wants indeed, the inimitable, arch simplicity of the Tales of Fontaine. But it has beauties of a higher kind. I have been more entertained by it than by any of *Prior's*. *Burns* seems to have thought, with *Boccace* and *Prior*, that some share of indelicacy was a necessary ingredient in a Tale. Pity that he should have debased so fine a piece, by any thing, having even the remotest relation to obscenity! Many of his other poems are perhaps superior to these in merit; although these be my favourites. In all of them we find that originality of sentiment and of imagery which none can display, but he who looks around, on nature and on life, with the eye of a man of genius.

LES DEUX FEUILLES, FABLE.

DANS le courant d'un clair ruisseau,
 Pour s'épargner l'ennui d'un long voyage,
 Deux feuilles d'un ormeau,
 Qu'un coup de vent détacha du rameau,
 S'entretenoient ainsi, dans leur pèlerinage :
 Sur l'onde, deux feuilles vont loin.
 " Pour m'attraper, dit bientôt la première,
 " Je te vois redoubler de soin :
 " Mais c'est en vain. Dans ta vaste carrière,
 " Lui repart l'autre, on pourroit l'artêter. . . ."
 Au même instant, le courant qui la guide
 Vers un caillou la fit flotter ;
 A côté d'elle un flot rapide
 De sa compagne a devancé les pas :
 A son tour celle-ci, voyant son embarras,
 S'égaie à ses dépens.... Pendant qu'elle s'en moque
 Une branche d'arbre la choque,
 Et toutes deux au fond des eaux
 Vont terminer leur course vagabonde.

Ainsi l'homme, jaloux de fortune en ce monde,
 S'agite, se tourmente, intrigue à tout propos.

La fin de sa carrière arrive :
 Riches, comme indigens, les savans et les sots,
 Moines, prélats, financiers, généraux,
 N'ont poursuivi qu'une onde fugitive.

T O P E A C E.

O NCE again celestial Peace,
 Thy benignant influence shed;
 Bid the din of battle cease,
 O'er the world thine olive spread.
 See, on *Europe's* frighted shores,
 Warlike hosts their banners rear;
 Hark, the murd'rous cannon roars;
 Horrors, Grievs, and Deaths appear!
 Long, too long, has ruthless War,
 Her revengeful sceptre sway'd;
 Whilst, attendant on her car,
 Countless Plagues the earth dismay'
 Let thy gentle hands again,
 Bury deep the fatal steel;
 Let the fields, now strew'd with slain,
 Scenes of rural joy reveal.
 But, while thus thy blessings flow,
 And grateful nations own thy care,
 If an individuals woe
 May thy soft attentions share,
 Oh! those cruel pangs assuage
 Which my frantic bosom tear.
 When conflicting passions rage
 With tormenting fury there.
 When the heart, so oft deceiv'd,
 Sees its fondest wishes die,
 And of ev'ry good bereav'd,
 Scarce retains the pow'r to sigh:
 Then thy cheering presence lend,
 Heal the wounds Deceit has made,
 And unkind Remembrance send
 To Oblivions darkest shade.
 Ev'ry former ill forgot;
 Ev'ry injury forgiv'n:
 To thy suppliant thus allot,
 Tho' on earth, a taste of Heav'n.

CALISTA.
 CHRO.

C H R O N I C L E.

L O N D O N, O C T O B E R 1—5.

BY letters from Geneva we learn, that Dubois de Crancé 'bombarded Lyons on the 24th, 25th, and 27th Aug. On the 27th the Lyonsese made a sortie, and completely defeated the army of Dubois de Crancé, consisting of 18,000 men. The Conventionalists have had the same fate in the small province of Forez, in the district of Lyons: they were forced to fly in the greatest disorder to Theirs and Ambers in Auvergne. The city of Lyons has suffered very much, but it is thought to be at this moment delivered.

With concern we mention a report which was propagated yesterday in the higher circles, of his Polish Majesty having been assassinated in the Diet at Grodno, by a person named Poninski, who shot at him with a pistol, the contents of which lodged in his body, and occasioned his immediate death!—The public and private virtues of this excellent and truly unfortunate Monarch, and the interest which every good man feels for him, induce us most fervently to hope that this report is either unfounded or exaggerated.

REGIMENTS GOING ABROAD, &c.

The following is a correct List of the Troops actually going abroad, or under orders for foreign service:—

On the *Continent* and going thither.—The Royal regiment of Horse Guards, four troops. The 1st regiment of Dragoon Guards, the 2d, 3d, 5th, and 6th. The 1st regiment of Dragoons, the 2d, 6th, 7th, 11th, 12th, 15th, 16th, and 18th.

Second regiment of Foot Guards, with detachments from the first and third. The 14th regiment of Foot, the 37th, 39th, 43d, 53d, 56th, 57th, and 78th, or Lord Scaforth's newly raised regiment.

Total.—Horse Guards, four troops; Dragoon Guards, five regiments; Dragoons, nine regiments; and of the Foot, eleven battalions.

In and for the *West-Indies*.—The first battalion of the 1st regiment of foot; the 3d regiment, the 6th, 9th, 10th, 13th, 16th, 19th, 20th, 21st, 42d, 45th, 47th, 48th, 49th, 54th, 58th, 59th, 62d, 63d, 64th, 65th, 66th, 67th, 70th, and two battalions of the 60th.

Total Foot.—Twenty-seven battalions.

In *America*.—The 4th regiment of Foot, the 5th, 7th, 24th, 26th, and two battalions of the 60th.—*Total Foot*.—seven battalions.

At *Gibraltar*.—The 2d battalion of the 1st regiment of foot, the 11th regiment, 18th, 32d, 46th, 50th, 51st, 61st, and 68th.

Total Foot.—Nine battalions.

At *Guernsey and Jersey*.—The 27th and 28th regiments of foot.

In the *East-Indies*.—The 19th regiment of Light Dragoons, the 36th regiment of foot, the 52d, 71st, 72d, 73d, 74th, 75th, 76th, and 77th.

Total.—Dragoons, one regiment; Foot, nine battalions.

Total abroad, and going on account of the present war.—Horse Guards, 4 troops; Dragoon Guards 5 regiments; Dragoons, 10 regiments; Foot, 65 battalions.

CHRONIQUE.

LONDRES, OCTOBRE 1—5.

NOUS apprenons par des lettres de Geneve, que le Général Dubois de Crancé a bombardé Lyons le 24, 25, et 27 de Aout. Que le 27, les Lyonois ont fait une sortie, et ont complètement défait l'armée de Dubois de Crancé, composée de dixhuit milles hommes. Que les Conventionnistes ont eu le même sort dans la petite province Forez, dans le District de Lyons; qu'ils ont été forcés de fuir en grand défordre à Thiers et à Ambers en Auvergne. Que la ville de Lyons a beaucoup souffert; mais on pense qu'elle est maintenant délivrée.

C'est avec douleur que nous annonçons le bruit qui courait hier dans les plus hautes cerceles, que le Roi de Pologne avait été assassiné dans la Diète de Grodno, par un homme nommé Poniski, qui lui a tiré un coup de pistolet, dont le contenu lui a entré dans le Corps. Les vertus publiques et privées de ce bon et infortuné Monarque, et l'intérêt que tout homme de bien prend pour lui, nous font désirer ardemment, que ce rapport soit ou sans fondement ou exagéré.

REGIMENS PARTANT POUR LE SERVICE EXTÉRIEUR, &c.

Liste corrigée des troupes qui partent actuellement font ou sous ordres pour le service extérieur;—

Sur le Continent, ou qui y vont.—Le Royal Régiment de Gardes à Cheval, 4 troupes.—Le premier Régiment de Gardes Dragonnes, les 2me, 3me, 5me, 6me. Le premier Régiment de Dragons, les 2me, 6me, 7me, 11me, 12me, 15me, 16me, et 18me.

Le 2me régiment de Gardes à pied, avec des détachemens du premier et du troisième. Le 14me régiment d'infanterie, les 37me, 39me, 43me, 53me, 56me, 57me et 78me, ou régiment du Lord Seaforth nouvellement levé.

Total—Gardes à Cheval, 4 troupes; Gardes Dragonnes 5 Régimens; Dragons, 9 Régimens—Infanterie 11 bataillons.

Dans les Indes Occidentales, ou allant—le bataillon 1er bataillon du 1er régiment d'infanterie—le 3me régiment, les 6me, 9me, 10me, 13me, 16me, 19me, 20me, 21me, 42me, 45me, 47me, 48me, 49me, 58me, 59me, 62me, 63me, 64me, 65me, 66me, 67me, 70me, et 2 bataillons du 60me.

Total Infanterie—27 bataillons.

En Amérique. Le 4me régiment d'infanterie, les 5me, 7me, 24me, 26me, et 2 bataillons du 60me.—Total Infanterie—7 bataillons

A Gibraltar—Le 2me bataillon du premier régiment d'infanterie, les 11me, 18me, 32me, 32me 46me, 50me, 51me, 61me, et 68me.

Total Infanterie—9 bataillons.

A Guernsey et Jersey—Les 27me et 28me régimens d'infanterie.

Dans les Indes Orientales—Les 19me régimens de dragons légers. Les 36me, 52me, 71me, 72me, 73me, 74me, 75me, 76me, et 77me régimens

Total—1 régiment de Dragons, 9 bataillons d'infanterie.

Total des troupes employées dans le service extérieur, à cause de la présente guerre—Gardes à Cheval 4 troupes; Gardes Dragonnes 5 régimens, Dragons, 10 régimens, Infanterie, 65 régimens.

The following is a correct List of the British Fleet under Lord Hood, now in the Mediterranean.

	Guns.	Commanders.
Bedford	74	R. Mann,
Ardent	64	R. Sutton,
Agamemnon	64	H. Nelson,
Princess Royal	98	{ R. A. S. C. Goodal,
		{ J. C. Purvis,
Berwick	74	Sir J. Collins,
Egmont	74	A. Dickson,
Britannia	100	{ V. A. W. Hotham,
		{ J. Holloway,
Illustrious	74	J. Frederick,
Courageux	74	W. Waldegrave,
Captain	74	S. Reeve,
Victory	100	{ V. A. Lord Hood,
		{ Sir Hyde Parker,
		{ J. Knight,
Leviathan	74	H. S. Conway,
Colossus	74	M. Pole,
Terrible	74	S. Lutwidge,
Windfor Castle	98	{ V. A. P. Cosby,
		{ Sir J. Byard,
Robust	74	G. K. Elphinstone,
Fortitude	74	W. Young,
St. George	98	{ R. A. J. Gell,
		{ J. Foley,
St. Albans	64	J. Vashon,
Romney	50	W. Paget
Alcide	74	R. Linzee
Dolphin (Store ship)	44 guns.	

FRIGATES.

	GUNS.		GUNS.
L'Aigle	36	Iris	32
Melcagre	36	Tartar	28
Juno	32	Nemesis	28
Castor	32	Camel	24
Aquilon	32	Amhitrite	24
Mermaid	33	Speedwell	10
Leda	32	Triphone Cutter	12
Lowestoffe	32	Wozle Cutter	12
Conflagration (fireship)		Vulcan, hire ship)	

NEW-YORK, December 6.

Tuesday, Dec. 3.

The Secretary of the Senate, Mr. Oth, informed the House that the Members of the Senate were waiting to receive the Members of the House of Representatives, in the Senate Chamber, in order to meet the President of the United States: Whereupon the Members, preceded by the Speaker and Clerk repaired to the Senate Chamber.

Es.

Liste corvette de la Flotte Britannique commandée par le Lord Hood, dans la Méditerranée.

	Cannons.	Commandeurs.
Bedford	74	R. Mann,
Ardent	64	R. Sutton,
Agamemnon	64	H. Nelson,
Princess Royal,	98	{ R. A. S. C. Goodall,
Berwick	74	{ J. C. Purvis,
Egmont	74	{ Sir J. Collins,
Britannia	100	{ A. Dickson,
Illustrious	74	{ V. A. W. Hotham,
Courageux	74	{ J. Halloway,
Captain	74	{ J. Frederick,
Victory	100	{ W. Waldegrave,
Leviathan	74	{ S. Reeve,
Colossus	74	{ V. A. Lord Hood,
Terrible	74	{ Sir Hyde Parker,
Windfor Castle	98	{ J. Knight,
Robust	74	{ H. S. Conway,
Fortitude	74	{ M. Pole,
St. George	98	{ S. Lutwidge,
St. Albans	64	{ V. A. P. Cosby,
Romney	50	{ Sir J. Byard,
Alcide	74	{ G. K. Elphinstone,
Dolphin (Store ship)	41 guns.	{ W. Young,
		{ R. A. J. Gell,
		{ J. Foley,
		{ J. Vasson,
		{ W. Paget,
		{ R. Linzee,

FRIGATES.

	Cannons.		Cannons.
L'Aigle	36	Iris	32
Meleagre	36	Tartar	28
Juno	32	Nemesis	28
Castor	32	Camel	24
Aquilon	32	Amphitrite	24
Mermaid	32	Speedwell	16
Leda	32	Trifone Cutter	12
Lowestoffe	32	Weazle Cutter	12
Conflagration (fireship)		Vulcan (fireship)	

NOUVELLE YORK. 7 Decembre.

Mardi 3 Decembre.

Le Secrétaire du Sénat (Mr. Otis) a informé la Chambre, que les Membres du Sénat attendaient ceux de cette Chambre dans la Chambre du Sénat, sur quoi, précédés de leur Orateur, ils se sont rendus à la Chambre du Sénat.

A midi précis le président est arrivé, accompagné du Secrétaire d'Etat,

Exactly at twelve o'clock, the President arrived, accompanied by the Secretary of State, the Secretary of the Treasury, the Secretary at War, and the Attorney General, &c. and in the presence of a large Assembly of Citizens and Foreigners, delivered to both Houses the following Address:

Fellow-Citizens of the Senate, and, House of Representatives,

SINCE the commencement of the term, for which I have been again called into office, no fit occasion has arisen for expressing to my fellow-citizens at large, the deep and respectful sense, which I feel, of the renewed testimony of public approbation. While on the one hand, it awakened my gratitude for all those instances of affectionate partiality, with which I have been honored by my Country: on the other, it could not prevent an easiness with for that retirement, from which no private consideration should ever have torn me. But, influenced by the belief, that my conduct would be estimated according to its real motives; and that the people, and the authorities derived from them, would support exertions, having nothing personal for their object, I have obeyed the suffrage which commanded me to resume the Executive Power; and I humbly implore that Being, on whose will the fate of Nations depends, to crown with success our mutual endeavours for the general happiness.

As soon as the war in Europe had embraced those powers, with whom the United States have the most extensive relations; there was no reason to apprehend that intercourse with them might be interrupted, and our disposition for peace, drawn into question, by the suspicions, too often entertained by belligerent nations.—It seemed therefore to be my duty, to admonish our Citizens of the consequences of a counterband trade, and of hostile acts to any of the parties; and to obtain, by a declaration of the existing legal state of things, an easier admission of our right to the immunities, belonging to our situation.—Under these impressions, the Proclamation, which will be laid before you, was issued.

In this posture of affairs, both new and delicate, I resolved to adopt general rules, which should conform to the treaties, and assert the privileges of the United States. These were reduced to a system, which will be communicated to you. Although I have not thought myself at liberty to forbid the sale of the prizes, permitted by our Treaty of Commerce with France to be brought into our ports; I have not refused to cause them to be restored, when they were taken within the protection of our territory; or by vessels commissioned or equipped in a warlike form within the limites of the United States.

It rests with the wisdom of Congress to correct, improve, or enforce this plan of procedure, and it will probably be found expedient to extend the legal code, and the Jurisdiction of the Courts of the United States, to many cases which, though dependent on principles already recognized, demand some further provisions.—

Where individuals shall, within the United States, array themselves in hostility against any of the Powers at war; or enter upon military expeditions, or enterprizes within the jurisdiction of the United States; or usurp or exercise judicial authority within the United States; or where the penalties or violations of the law of nations may have been indistinctly marked, or are in a measure; these offences cannot receive too early and close an attention, and require prompt and decisive remedies. What-

du Secrétaire de la Trésorerie, du Secrétaire de guerre, du Procureur Général, &c. Et en présence d'un nombreux assemblage de citoyens et d'étrangers, il a prononcé aux deux Chambres l'Adresse suivante.

Concitoyens du Senat, et de la Chambre des Représentans.

Depuis le commencement du terme pour lequel j'ai été de rechef appelé en charge, il ne s'est présenté aucune occasion favorable d'exprimer à mes concitoyens en général le profond et respectueux sentiment que je ressens du nouveau témoignage de l'approbation publique. Tandis que d'un côté il a réveillé ma reconnaissance pour toutes les instances de partialité affectuonnée dont j'ai été honorée par ma patrie; de l'autre il n'a pu empêcher un désir ardent pour cette retraite, de laquelle nulle considération privée n'eut pu me tirer. Mais poussé par la croyance que ma conduite serait estimée selon les motifs; et que le peuple et les autorités qui en dérivent soutiendraient des prétentions qui n'ont rien de personnel pour leur objet, j'ai obéi aux suffrages qui me commandaient de reprendre le pouvoir exécutif; et j'implore humblement l'être d'où dépend le destin des nations de couronner de succès nos mutuels efforts pour le bonheur général,

Dès que la guerre s'est allumée en Europe entre les puissances avec lesquelles les Etats unis avoient les relations les plus extensives, il n'y avait pas lieu d'apprehender que nos liaisons avec elle fussent interrompues, et que notre disposition pour la paix fut révoquée en doute par les suspicions trop souvent conçues par les nations belligérentes. C'est pourquoi il semblait être mon devoir d'avenir les citoyens des conséquences d'un commerce interrompu, et des actes d'hostilité envers aucune des parties. Et afin d'obtenir par une déclaration de l'état légal existant des choses une admission plus facile de notre droit aux immunités dues à notre situation. Sous ces impressions, la proclamation qui sera mise devant vous, a été publiée.

Dans cette posture des affaires également nouvelle et délicate, j'ai résolu d'adopter des règles générales, conformes aux traités, et de soutenir les privilèges des Etats Unis. Ces règles ont été réduites en un système qui vous sera communiqué. Quoique je ne me sois pas cru en liberté de défendre la vente des prises, que notre traité de commerce avec la France permet d'amener dans nos ports; je n'ai pas refusé de les faire rendre, quand elles ont été prises dans la protection de notre territoire; ou par des vaisseaux commissionnés ou équipés en guerre dans les limites des Etats Unis.

Il reste à la sagesse du Congrès de corriger, améliorer ou mettre en force ce plan de procédure, et il sera probablement trouvé propre à étendre le code légal, et la juridiction des Cours des Etats Unis à plusieurs cas, qui quoiqu'ils dépendent de principes déjà reconnus, exigent quelques autres provisions.

Dans les cas où des individus s'armeront dans les Etats Unis pour commettre des hostilités contre aucune des puissances belligérentes; ou entreprendront des expéditions ou formeront des entreprises militaires dans les juridictions des Etats Unis; ou usurperont et exerceront l'autorité judiciaire dans les Etats Unis; ou dans les cas où les peines pour transgressions de la loi des nations (ou droit des gens) pourront avoir été indistinctement marquées, ou insuffisantes, ces délits ne peuvent recevoir une trop prompte et trop sérieuse attention, et requièrent des remèdes prompts et décisifs.

Quels

Whatsoever those remedies may be, they will be well administered by the Judiciary, who possess a long established course of investigation, effectual process, and officers in the habit of exercising it.—In like manner, as several of the Courts have *doubted*, under particular circumstances, their power to liberate the vessels of a nation at peace, and even of a citizen of the United States, although seized under a false colour of being hostile property; and have *denied* their power to liberate certain captures within the protection of our territory; it would seem proper to regulate their jurisdiction in these points. But if the Executive is to be the resort in either of the two last mentioned cases, it is hoped, that he will be authorized by law, to have facts, ascertained by the courts, when, for his own information, he shall request it.

I cannot recommend to your notice measures for the fulfillment of our duties to the rest of the world, without again pressing upon you the necessity of placing ourselves in a condition of complete defence, and of exalting from *them* the fulfillment of *their* duties towards us. The United States ought not to indulge a persuasion, that, contrary to the order of human events, they will for ever keep at a distance those painful appeals to arms, with which the history of every other nation abounds.—There is a rank due to the United States among nations, which will be withheld, if not absolutely lost, by the reputation of weakness. If we desire to avoid insult, we must be able to repel it; if we desire to secure peace, one of the most powerful instruments of our rising prosperity, it must be known, that we are at all times ready for war.

The documents which will be presented to you, will shew the amount, and kinds of arms and military stores now in our magazines and arsenals: and yet an addition even in these supplies cannot with prudence be neglected; as it would leave nothing to the uncertainty of procuring a warlike apparatus, in the moment of public danger.—Nor can such arrangements, with such objects, be exposed to the senile or jealousy of the warmest friends of Republican Government. They are incapable of abuse in the hands of the militia, who ought to possess a pride in being the depository of the force of the Republic, and may be trained to a degree of energy, equal to every military exigency of the United States. But it is an enquiry, which cannot be too solemnly pursued, whether the Act, “more effectually to provide for the National defence by establishing an uniform militia throughout the United States,” has organized them so as to produce their full effect; whether your own experience in the several States has not detected some imperfections in the scheme; and whether a material feature in the improvement of it, ought not to be, to afford an opportunity for the study of those branches of the military art, which can scarcely ever be attained by practice alone?

The connection of the United States with Europe has become extremely interesting.—The occurrences, which relate to it, and have passed under the knowledge of the Executive, will be exhibited to Congress in the subsequent communication.

When we contemplate the war on our frontiers, it may be truly affirmed, that every reasonable effort has been made to adjust the causes of dissention with the Indians, North of the Ohio. The instructions given to the Com-
mis-

Quels que soient ces remèdes, ils seront bien administrés par la judicature, qui possède un long cours d'investigations, un système de procédure efficace, et des Officiers habitués à l'exécuter.—De même manière, comme plusieurs cours ont douté, dans des circonstances particulières, de leur pouvoir de libérer les vaisseaux d'une nation en paix, et même d'un citoyen des Etats Unis, quoique saisis sous le faux prétexte d'être une propriété ennemie, et ont refusé à ces puissances la liberté de libérer certaines prises, dans la protection de nos territoires, il semblerait à propos de régler leur juridiction en quelques points. Mais si le pouvoir exécutif doit être le resort dans l'un ou l'autre des deux cas derniers mentionnés, il est à espérer qu'il sera autorisé par loi de faire constater les faits par les cours, quand il l'exigera pour la propre information.

Je ne puis recommander à votre attention aucunes mesures pour l'acquit de nos devoirs envers le reste du monde, sans vous presser de nouveau sur la nécessité de nous mettre dans un état parfait de défense, et d'exiger d'eux de remplir leurs devoirs envers nous. Les Etats Unis ne doivent pas se persuader, que contre l'ordre des évènements humains ils pourraient éviter ces pénibles appels aux armes dont l'histoire de toutes les autres nations abonde. Les Etats Unis doivent avoir un rang parmi les nations, lequel sera refusé, sinon absolument perdu, par la réputation de faiblesse. Si nous voulons éviter les insultes, il faut que nous soyons en état de les repousser; si nous voulons préserver la paix, qui est un des plus puissans instrumens de notre prospérité croissante, il faut qu'il soit connu que nous sommes en tout temps préparés pour la guerre.

Les documens qui vous seront présentés feront voir le montant, et l'espèce des armes et des munitions de guerre qui sont actuellement dans nos magasins et arsenaux; et cependant on ne peut avec prudence négliger d'y faire des augmentations, qui ne laisseraient aucun doute sur la certitude de pouvoir former un appareil militaire dans le moment de danger public. De pareils arrangemens, avec de pareils objets ne peuvent être exposés à la censure ou jalousie des plus fervens amis du Gouvernement Républicain. Entre les mains d'une milice, qui doit se faire honneur d'être la dépositaire des forces de la République, ces arrangemens ne peuvent être susceptibles d'abus. Cette milice peut être portée, par le moyen d'une discipline convenable, à un degré d'énergie suffisant pour répondre à tous les besoins militaires des Etats Unis. Mais une question que l'on ne peut trop approfondir, est de savoir si l'acte, " Qui pourroit plus efficacement à la défense nationale, en établissant une milice uniforme dans toute l'étendue des Etats Unis," l'a organisée de manière à produire son entier effet; si votre expérience dans les divers états n'a pas découvert quelques imperfections dans ce plan, et si'il ne doit pas y avoir un trait important dans son amélioration, afin de procurer l'occasion d'étudier les branches de l'art militaire que l'on ne peut guère obtenir par la pratique seule?

La liaison des Etats Unis avec l'Europe est devenue extrêmement intéressante. Les occurrences qui y ont rapport, et qui ont passé à la connaissance du Pouvoir exécutif, seront communiquées au Congrès dans une information subséquente.

Quand nous contemplons la guerre sur nos frontières, nous pouvons vraiment affirmer que l'on a fait tous les efforts raisonnables pour arranger la cause

millioners evince a moderation and equity, proceeding from a sincere love of peace, and a liberality, having no restriction but the essential interests and dignity of the United States. The attempt, however, of an amicable negotiation having been frustrated, the troops have marched to act offensively. Although the proposed treaty did not arrest the progress of military preparation, it is doubtful, how far the advance of the season, before good faith-justified active movements, may retard them, during the remainder of the year. From the papers and intelligence which relate to this important subject, you will determine, whether the deficiency in the number of troops, granted by law, shall be compensated by succours of militia; or additional encouragement shall be proposed to recruits. An anxiety has been also demonstrated by the Executive, for peace with the Creeks and the Cherokees. The former have been relieved with corn and with cloathing, and offensive measures against them prohibited, during the recess of Congress.—To satisfy the complaints of the latter, prosecutions have been instituted for the violences committed upon them.—But the papers, which will be delivered to you, disclose the critical footing on which we stand in regard to both those tribes, and it is with Congress to pronounce what shall be done.

After they shall have provided for the present emergency, it will merit their most serious labours, to render tranquility with the Savage permanent, by creating ties of interest.—Next to a rigorous execution of justice on the violators of peace, the establishment of commerce with the Indian nations in behalf of the United States, is most likely to conciliate their attachment. But it ought to be conducted without fraud, without extortion, with constant and plentiful supplies, with a ready market for the commodities of the Indians, and a stated price for what they give in payment, and receive in exchange.—Individuals will not pursue such a traffic, unless they be allured by the hope of profit; but it will be enough for the United States to be reimbursed only. Should this recommendation accord with the opinion of Congress, they will recollect, that it cannot be accomplished by any means yet in the hands of the Executive.

Gentlemen of the House of Representatives,

The Commissioners, charged with the settlement of accounts between the United and individual States, concluded their important functions, within the time limited by law; and the balances struck in their report, which will be laid before Congress, have been placed on the books of the Treasury.

On the first day of June last, an instalment of one million of florins became payable on the loans of the United States in Holland. This was adjusted by a prolongation of the period of reimbursement, in nature of a new loan, at interest at five per cent for the term of ten years; and the expences of this operation were a commission of ten per cent.

The first instalment of the loan of two millions of dollars from the Bank of the United States, has been paid, as was directed by law. For the second, it is necessary that provision should be made.

No pecuniary consideration is more urgent, than the regular redemption and discharge of the public debt: on none can delay be more injurious, or an economy of time more valuable.

cause de dissention avec les Sauvages au Nord de l'Ohio. Les instructions données aux Commissaires manifestent une modération et une équité qui procèdent d'un sincère amour de la paix, et une libéralité, qui n'a pour bornes que les intérêts essentiels et la dignité des Etats Unis. Cependant les tentatives que l'on a faites pour une négociation amicale, ayant été frustrées, nos troupes ont marché pour agir offensivement. Quoique le traité proposé n'ait pas arrêté les préparations militaires, on ne peut constater jusqu'à quel point la saison avancée, avant que la bonne foi ait justifié des momens actifs, peut les retarder, pendant le reste de l'année. D'après les papiers et les informations relatives à cet important objet, vous déterminerez, si le manque dans le nombre de troupes accordé par loi sera compensé par des secours de milice, ou si on proposera de nouveaux encouragemens aux recrues. Le pouvoir exécutif a aussi démontré un desir ardent de faire la paix avec les Creeks et les Chorokees. Les premiers ont été assilés de bled et d'habillemens, et l'on a défendu toute mesure offensive contre eux durant le réces du Congrès. Afin de satisfaire aux plaintes des derniers, on a intenté des prosecutions pour les violences qui ont été commises sur eux. Mais les papiers qui vous seront remis vous découvriront la situation critique dans laquelle nous sommes relativement à ces deux nations, et c'est au Congrès à prononcer sur ce qu'il faut faire.

Après avoir pourvu à la présente nécessité, l'objet de vos travaux les plus sérieux doit être de rendre la tranquillité avec les Sauvages permanente, en formant des liens d'intérêt. Ensuite d'une rigoureuse exécution de la justice contre les violateurs de la paix, l'établissement du commerce avec les nations Sauvages est vraisemblément l'objet le plus propre à concilier leur attachement. Mais il faut qu'il soit conduit sans fraude, sans extorsion, par des supplémens constants et abondans, par un prompt débit des effets des Sauvages, et un prix fixe pour ce qu'ils donnent en paiement, et reçoivent en échange. Les particuliers ne suivront pas ce trafic, à moins qu'ils n'aient l'espoir du profit, mais il sera suffisant pour les Etats Unis d'être remboursés seulement. Si cette recommandation s'accorde avec l'opinion du Congrès, il se souviendra qu'elle ne peut être accomplie par aucun des moyens actuellement entre les mains du pouvoir Exécutif.

Messieurs de la Chambre des Représentans,

Les Commissaires chargés de l'arrangement des comptes entre les Etats Unis et les Etats Individuels, ont terminé leurs importantes fonctions dans le terme limité par la loi, et les balances tirées dans leur rapport, qui sera mis devant le Congrès, ont été portées sur les livres de la Trésorerie.

Le premier jour de Juin dernier, un *insalment* d'un million de florins est échü sur les emprunts des Etats Unis en Hollande. Cet objet a été arrangé au moyen d'une prolongation du terme de remboursement, en nature d'un nouvel emprunt, à l'intérêt de cinq pour cent pour le terme de dix ans : et les fraix de cette opération ont été une commission de trois pour cent.

Le premier *insalment* de l'emprunt de deux millions de piastres de la banque des Etats-Unis, a été payé, comme il avait été ordonné par loi. Il est nécessaire de pourvoir au second.

Nulla considération n'est plus urgente que la rédemption et l'acquit régulier de la dette publique ; le délai ne peut être plus préjudiciable, ni l'économie du tems plus précieuse sur aucune autre affaire.

The productiveness of the public revenues hitherto, has continued to equal the anticipations which were formed of it; but it is not expected to prove commensurate with all the objects, which have been suggested. Some auxiliary provisions will, therefore, it is presumed, be requisite; and it is hoped that these may be made, consistently with a due regard to the convenience of the Citizens who cannot but be sensible of the true wisdom of encountering a small present addition to their contributions, to obviate a sure accumulation of burthens.

But here, I cannot forbear recommending a repeal of the tax on the transportation of public prints. There is no resource so firm for the Government of the United States, as the affections of the people guided by an enlightened policy; and to this primary good, nothing can produce more, than a faithful representation of public proceedings, diffused without restraint, throughout the United States.

An estimate of the appropriations, necessary for the current service of the ensuing year, and a statement of a purchase of arms and military stores, made during the recess, will be presented to Congress.

Gentlemen of the Senate and of the House of Representatives,

The several subjects, to which I have now referred, open a wide range to your deliberations; and involve some of the choicest interests of our common Country. Permit me to bring to your remembrance the magnitude of your task. Without an unprejudiced coolness the welfare of the Government may be hazarded; without harmony, as far as consists of freedom of sentiment, its dignity, may be lost. But as the legislative proceedings of the United States will never, I trust, be reproached for the want of temper or of candour; so shall not the public happiness languish, from the want of my strenuous and warmest co-operations.

United States, 3d Dec. 1793. (Signed) GEORGE WASHINGTON.

STRASBOURG, Aug. 30. The movements of the Austrians in Brisgaw give the French a deal of uneasiness. They are suspected of an intention to penetrate into France through the territory of Basil, the troops of which Canton would make only a shadow of resistance, by firing upon the Austrians without balls or bullets. The General who commands on the Upper Rhine has, therefore, written to that Canton the following letter:

"Magnificent Lords,

"In case that any violent passage, in whatever way, should be attempted by the enemy, you will not be surpris'd at my detaching and stationing troops on the territory of your Canton, in order to prevent the enemy from penetrating farther.—The destination of these troops would only be a defensive measure, provok'd by the Austrians. Should they demand leave to pass through the town of Basil, I must request you also to admit there some French troops, that they may assist you in repelling this violation of neutrality. If this request were rejected it would expose the town of Basil to all the misfortunes resulting from the means of defence I should be oblig'd to employ. My artillery is ready to set on fire such places as would be necessary to be burnt down, and the Rhine Bridge would be the first point of direction for my cannoniers. I solicit from your side an open and categorical answer, with respect to the part you intend to take, under the different suppositions

Le haut produit des revenus publics a jusqu'ici continué conformément aux anticipations qui en avaient été formées ; mais on n'espère pas qu'il soit proportionné à tous les objets qui ont été suggérés. On présume en conséquence que quelques provisions sont requises ; et l'on espère qu'elles pourront être faites consistamment avec l'égard dû à la commodité de nos citoyens, qui ne peuvent manquer de sentir qu'il est vraiment sage d'ajouter quelque chose à leurs présentes contributions, pour obvier à une accumulation de charges futures.

Mais je ne puis m'empêcher de recommander le rappel de la taxe sur le transport des imprimés publics. Il n'y a point de ressource si ferme pour le Gouvernement des Etats-Unis que l'affection du peuple, guidée par une politique éclairée ; et rien ne tend plus à produire ce bien primaire qu'une fidèle représentation des procédés publics répandue sans restriction dans toute l'étendue des Etats-Unis.

Une estimation des appropriations nécessaires pour le service courant de l'an prochain, et l'état d'un achat d'Armes et de munitions, fait durant le procès, seront présentés au Congrès.

Messieurs du Sénat et de la Chambre des Représentans.

Les divers objets que je viens de mentionner ouvrent un vaste champ à vos délibérations, et comprennent quelques-uns des principaux intérêts de notre patrie. Permettez moi de rappeler à votre souvenir la grandeur de votre tâche. Sans un sang-froid exempt de préjugés, le bien-être du Gouvernement pourrait être en risque ; sans une harmonie, concordante avec la liberté des sentimens, il peut perdre sa dignité. Mais comme je me flatte que les procédés législatifs des Etats Unis ne seront jamais accusés de manquer de tempérance et de candeur, ainsi la félicité publique ne languira pas faute de ma co-opération zélée et vigoureuse.

Etats Unis, 3 Décembre, 1793. (Signé) GEORGE WASHINGTON.

STRASBOURG, 30 Août. Les mouvemens des Autrichiens dans Brisgaw donnent beaucoup d'inquiétude aux Français. On soupçonne qu'ils ont dessein de pénétrer en France par le territoire du Canton de Basle, dont les troupes ne feraient qu'une ombre de résistance en tirant sur les Autrichiens à poudre seulement. Le Général qui commande sur le Haut Rhin a en conséquence écrit la lettre suivante à ce canton ;

“ Magnifiques Seigneurs,

Dans le cas où l'ennemi tenterait de passer avec violence par quelque voie que ce soit, vous ne serez pas surpris si je détache et porte des troupes dans le territoire de votre canton, afin d'empêcher l'ennemi de pénétrer plus loin. La destination de ces troupes ne serait qu'une mesure défensive, provoquée par les Autrichiens, s'ils demandaient permission de passer par la ville de Basle. J'ai aussi à vous prier d'y admettre quelques troupes Françaises, pour vous aider à repousser cette violation de neutralité. Si cette demande était rejetée, la ville de Basle serait exposée à tous les maux résultant des moyens de défense que je serais obligé d'employer. Mon artillerie est prête pour mettre le feu à toutes les places qu'il serait nécessaire de brûler, et le pont du Rhin serait le premier point de direction pour mes canoniers. Je sollicite une réponse explicite et cathégorique de votre part relativement au parti que vous vous proposez de prendre, sous les dis-

I have the honour to alledge. I will be conformable, I trust, to the alliance and friendship which subsists between the French Republic and the Helvetic Body.

(Signed) "VICUSSEUX."

REPLY to the French General Vicusseux, by the State of Basle in Switzerland, August 29.

"We are less affected by the threats contained in your letter than by the perseverance you evince in doubting of our fidelity to engagements. We have promised neutrality, and we shall never consent, that any belligerent power shall violate our territory by crossing it to attack an enemy. We neither discover in our own conduct nor in any thing that you have alledged against us, any cause for suspicion.

"The force with which we have been furnished by the States of Switzerland, is not, it is true, sufficiently powerful to resist an invasion; but you must be convinced that it cannot be expected of a neutral State, constantly to be supplied with a force equal to resist the powers of such of its neighbours as may not chuse to remain neuter.

"If our force consists of 10,000 men, the neighbouring States immediately arm 15,000; and so in proportion to any augmentation that may take place on our part. Besides the alarm which would take place, and the signals which would be given, in case of an invasion, would apprise the adverse party of the danger with which they were threatened.

"You afterwards alledge, that the Austrians have formed a new camp on the left border of the Rhine, whilst you appear to forget that you have many on our frontiers; and it is this perhaps, that has given the Austrians cause of suspicion as to your views, and has induced them in their turn to form one on this side of the river.

"We shall now take notice of the other part of your letter. You propose to send Commissioners to Augst, and other parts of our Canton, to watch the movements of our adversaries.—To this we cannot consent. The Austrian Generals would make the same request, our territory would soon present a motely assemblage of hostile Commissaries, and the Helvetic territory would no longer wear even the semblance of neutrality.

"As to the rest we have communicated your letter to our co-allies, who will consider it as addressed to them. In the mean time, however, let the events be what they may, we cannot withhold from you the opinion we have formed, that you have not sufficiently weighed the fatal consequences that may result from any hostile measures that you may adopt against us—you will have to answer for them. Any departure from the system of neutrality which we have adopted, and from which we should be unwilling, though you will force us, to depart, would be as injurious to France as to ourselves.

"This is the answer, which in concert with the Representatives of the Helvetic Body, we have thought proper to make to the letter you addressed to us on the 28th of the above month.

(Signed)

By the Members of State of Basle.

ROME, Aug. 1. On the 31st ult. the Pope published a Proclamation respecting the pretended Manifesto of the Christian and Royal Army, addressed to the French nation in which all the Rectors and Vicars not appointed

férentes suppositions que j'ai l'honneur d'alléguer. Je me flatte que j'agirai conformément à l'alliance et à l'amitié qui subsistent entre la République Française et le Corps Helvétique. (Signé) "VICUSSIEUX."

RE'PONSE au Général Français Vicussieux, par l'Etat de Basle en Suisse, du 29 Août.

" Nous sommes moins touchés des menaces contenues dans votre lettre que de la persévérance que vous montrez à douter de notre fidélité envers nos engagements. Nous avons promis la neutralité, et nous ne consentirons jamais qu'aucune puissance belligérante viole notre territoire en le traversant pour attaquer un ennemi. Nous n'apercevons pas dans notre conduite ni en aucune chose que vous avez alléguées contre nous aucune cause de soupçon.

Les forces que nous ont fourni les Etats de Suisse, ne sont pas, il est vrai, suffisamment puissantes pour résister à une invasion; mais vous devez être convaincu que l'on ne peut attendre d'un état neutre qu'il soit constamment muni d'une force capable de résister à la puissance de ceux de ses voisins qui ne veulent pas rester neutres.

Si nos forces consistent en 10,000 hommes, les états voisins en arment aussitôt 15,000, et ainsi en proportions d'aucune augmentation qui peut avoir lieu de notre part. Outre l'alarme qui se répandrait, les signaux qui seraient donnés dans le cas d'une invasion, avertiraient la partie adverse du danger dont elle serait menacée.

Vous alléguiez ensuite, que les Autrichiens ont formé un nouveau camp sur la rive gauche du Rhin, tandis que vous semblez oublier que vous en avez plusieurs sur nos frontières; et c'est peut-être ce qui a donné cause de soupçon aux Autrichiens à l'égard de vos vues, et les a engagés à leur tour d'en former un en deçà du Rhin.

" Quant à l'autre partie de votre lettre, nous avons à observer que vous proposez d'envoyer des Commissaires à Augst, et autres parties de notre Canton, pour veiller sur les mouvemens de vos adversaires.—Nous n'y pouvons consentir. Les Généraux Autrichiens feraient la même demande; notre territoire offrirait bientôt un assemblage confus de Commissaires ennemis, et le territoire Helvétique ne porterait plus l'image de la neutralité.

" Au reste, nous avons communiqué votre lettre à nos co-alliés, qui la regarderont comme adressée à eux. Cependant, quels que soient les événemens, nous ne pouvons vous taire l'opinion que nous avons formée, que vous n'avez pas suffisamment pesé les fatales conséquences qui peuvent résulter des mesures hostiles que vous pourrez adopter contre nous—vous aurez à en répondre. Toute déviation du système de neutralité que nous avons adopté, et duquel nous ne nous départirions qu'à regret si vous nous y forciez, serait aussi préjudiciable à la France qu'à nous.

" Voici la réponse que, de concert avec le corps Helvétique, nous avons jugé à propos de faire à la lettre que vous nous avez adressée le vingt huit d'Août dernier.

(Signé)

PAR LES MEMBRES DE L'ETAT DE BASLE.

ROME, 2 Août. Le 31 de Juillet le Pape a publié une Proclamation relative au prétendu manifeste de l'armée Chrétienne et Royale, adressé à la Nation Française, dans lequel tous les Recteurs, et Vicaires qui ne sont pas ap-

according to the real Canonical Precepts, are summoned to come forth to receive their lawful vocation, from a person calling himself Bishop of Agra, and one of the Pope's Apostolic Vicars.

His Holiness in the said Proclamation declares, that he knows nothing of such a call; that there is no such person as a Bishop of Agra in being, and that his pretended Apostolic mission is a falsehood. His Holiness charges all the Orthodox Bishops, especially those of Lyons and Poitou, to warn their flock against the assumed authority of the pretended Prelate, and to induce the latter to desist from his past conduct, that the faithful may not be induced into error.

CIVITAVECCHIA, Aug. 12. By a gentleman just arrived from Barbary, we learn that a strong army is ready for sea in the port of Algiers, which consists of nine sail, of from 18 to 40 guns, manned with numerous crews of desperate ruffians. It was not publicly known who was to have the command; many think it will be given to old Abdalla, a fellow of invincible courage, very bold and daring; in the wars with Spain he was a terror to that coast for many years, and did surprising acts of bravery both at sea and on shore; this man has often attacked ships of double his own force, and after the most terrible and bloody conflict, brought them into Algiers. It is thought these sea wolves will be let loose against the French Republic.

Of General Custine, beheaded Aug. 28, by the Jacobins of Paris, the history has been frequently before the public. Till the Revolution, he had the title of Count, yet he was one of those, who, in the first National Assembly, voted for the suppression of all titles; afterwards he was Governor of Landau, which place he refused to deliver up to the Prince De ——— for a bribe; it is scarcely ten months since he overrun great part of the Western frontier of Germany with his troops; and not more than two, since he assumed the command of the French army of the North.

In the Name of ALMIGHTY GOD!

The Humble Petition of the American Captives in Algiers, is most respectfully submitted to the consideration of the Citizens of the United States of America.

Fellow-Citizens,

Your Petitioners had the misfortune to be captured by the Corsairs of this Regency, nearly eight years past, while we were navigating vessels belonging to the Citizens of the United States.

That we were, for a considerable time, flattered with the expectations held up to us, that we would be redeemed from captivity, as soon as it could be done consistent with propriety and the interest of our country.

That to effect this Redemption, Mr. John Lamb was sent to Algiers on the part of the United States, and that he entered into an agreement with the Regency of Algiers for our ransom: in consequence of which, the sums were recorded on the books of the Regency as a bargain regularly made; but Mr. Lamb never returned to fulfil them by the payment of the ransom-money, though he promised in the name of the United States, to do it in four months.

That

appointés suivant les préceptes canoniques réels, sont sommés, de se présenter pour recevoir leur vocation d'une personne qui se qualifie Evêque d'Agra, et un des vicaires apostoliques du Pape.

Sa Sainteté déclare dans cette Proclamation, quelle ne connaît rien d'une telle vocation; qu'il n'existe pas de telle personne que l'Evêque d'Agra, et que la prétendue mission apostolique est une fausseté. Sa Sainteté enjoint à tous les Evêques orthodoxes, spécialement ceux de Lyons et de Poitou, de veiller à leurs troupeaux contre l'autorité usurpée du prétendu Prélat, et d'engager le dernier à se défilier de la conduite passée, afin que les fideles ne soient pas induits en erreur.

CIVITAVECCHIA, 12 Août. Un Gentilhomme récemment arrivé de Barbarie nous apprend qu'une forte armée est prête pour mer dans le port d'Algers, consistant en 9 vaisseaux depuis 18 jusqu'à 40 canons, avec de nombreux équipages composés de bandits déterminés. On ne savait pas publiquement qui devait commander cette flotte; mais plusieurs personnes croient que ce sera le vieux Abdalla, homme d'un courage invincible, et d'une intrépidité extraordinaire; dans les guerres d'Algers avec l'Espagne, il a été durant plusieurs années la terreur des côtes d'Espagne, et a fait plusieurs actions; de bravoure par mer et par terre il a souvent attaqué des vaisseaux de double force, qu'il a mené à Alger après les combats les plus terribles et les plus sanglans. On pense que ces *soups de mer* seront lâchés contre la République Française.

On a souvent donné au public l'histoire du General Custine, qui a été décapité par les Jacobins de Paris. Il avait jusqu'à la révolution le titre de comte, et néanmoins il fut un de ceux qui dans la première Assemblée Nationale voterent pour la suppression de tous les titres. Il fut ensuite Gouverneur de Landau, qu'il refusa de livrer au Prince de _____ qui voulait le corrompre par argent. A pein y a-t-il dix mois qu'il a parcouru avec ses troupes une grande partie des frontieres d'Allemagne contigues à la France; et il n'y en a pas plus de deux depuis qu'il a pris le commandement de l'armée Française du Nord.

Au nom de DIEU TOUT-PUISSANT!

Humble Pétition des Captifs Americains à Alger, très respectueusement soumise à la considération des Citoyens des Etats Unis d'Amérique.

CONCITOYENS,

VOS Pétitionnaires ont eu le malheur d'être pris par les corsaires de cette Régence il y a près de huit ans, tandis qu'ils naviguaient des vaisseaux appartenant aux Citoyens des Etats Unis.

Que nous avons été flattés durant un tems considérable de l'espoir qu'on nous donnait que nous serions rachetés de captivité aussitôt que cela se pourrait faire avec confiance et compatiblement avec l'intérêt de notre patrie.

Que pour effectuer cette rédemption, Mr. John Lamb a été envoyé à Alger de la part des Etats Unis, et qu'il a entré en accord avec la Régence d'Alger pour notre rançon; en conséquence de quoi les sommes ont été enregistrées sur les livrés de la Régence, comme un marché régulièrement fait; mais Mr. Lamb n'est jamais retourné pour le remplir par le paiement des rançons quoiqu'il ait promis au nom des Etats Unis de le faire dans quatre mois.

Que

That several persons have since been empowered to make enquiries, whether the ransom agreed upon by Mr. Lamb, might not be reduced; but all attempts of that sort have hitherto proved ineffectual. The Regency declaring, that the contract made by the agent on the part of the United States, ought to be discharged.

That owing to the melancholy situation to which we are reduced, one of us, James Harnett, has been deprived of his senses by the Almighty, to make him insensible of his situation as a victim; and is, these three years, confined in a cell in chains. The rest of us have been left destitute these three years; and in this deplorable situation, many of us have resisted the temptation of the Regency to enter into their service, which might be attended with remorse, and a great detriment to our country—we trusting in the justice and humanity of our country to extricate us from slavery.

We have repeatedly petitioned Congress without effect: At first we were informed, that Mr. Lamb would redeem us; next, that the United States were poor, and that they were forming their government; next, that a subscription would be set on foot for our release; next, that the United States were rich, and would make a peace, and redeem us; next, that our redemption concerned the peace. In April last, Congress commissioned to try for a peace. The Dey prescribed his terms more favourable than the peace of the Danes, Swedes, or Venetians; or even, than the Dutch had. We now hear that Congress has rejected the peace with Algiers, and given us up as victims determined not to redeem us; thus having suffered an ignominious captivity of eight years.

We pray you will consider what our sufferings must have been, during this long period of captivity: Three times surrounded by the plague; which has numbered five of our brother sufferers in the bills of mortality. The rest of us seem destined to share the same fate.

The plague, that tremendous and fatal disorder, at present is raging in this city, and it seems, that we are to be its victims. We are on the verge of eternity; therefore, we beg of the citizens of the United States, in the name of the Almighty and our Saviour, who died to redeem us all, that our country will adopt some plan to extricate us from this city of human misery; and we shall ever pray and be thankful.

Fellow Citizens, your most humble Petitioners,

The under-written Crew of the ship Dauphin, of Philadelphia, belonging to Messrs. Matthew and Thomas Irvin:

	Dollars.
Richard O'Brien, Master, at	4000
Andrew Montgomery, mate, at	3000
Philip Sloan, at	1400
Peleg Lorin, at	1400
James Hull, at	1400
Jacobus Tiffanier, at	4000
William Patterson, at	3000
	18,200
	Spanish Dollars, 18,200
	Crew

Que diverses personnes ont été depuis autorisées de s'enquérir si la rançon convenue par Mr. Lamb ne pourrait pas être réduite; mais toutes les tentatives de cette sorte ont jusqu'ici été sans succès; la Régence déclarant, que le contrat fait par l'Agent de la part des Etats Unis doit être accompli.

Que la triste situation à laquelle nous sommes réduits, a été cause qu'un de nous James Hernet a été privé de son bon sens par le tout-puissant pour le rendre insensible à la situation comme victime, et il est depuis trois ans renfermé dans une cellule et aux fers. Depuis trois ans on nous a tous laissés déstitués; et dans cette déplorable situation plusieurs de nous avons résisté à la tentation de la Régente d'entrer à son service, ce qui serait suivi du repentir et du grand détrimment de notre patrie—nous confiant sur la justice et l'humanité de notre patrie pour nous tirer d'Esclavage.

Nous avons réitérativement pétionné le Congrès sans succès. En premier lieu on nous a informé que Mr. Lamb nous racheterait; ensuite que les Etats Unis étaient pauvres, et qu'ils formaient leur Gouvernement en troisième lieu, qu'il serait mis une souscription sur pied pour notre délivrance; ensuite, que les Etats Unis étaient riches, feraient une paix et nous rachèteraient enfin, que notre rédemption concernait la paix. En avril dernier le Congrès commença pour essayer à faire la paix. Le Deya prescrivit des termes plus favorables que ceux de la paix des Danois, des Suedois ou des Vénitiens, et même plus que celle que les Hollandais ont obtenue. Nous apprenons que le Congrès a rejeté la paix avec Alger, et nous a abandonné comme victimes, et résolu de ne pas nous racheter; c'est ainsi que nous avons souffert une captivité ignominieuse de huit ans.

Nous vous prions de considérer quelles doivent être nos souffrances durant cette longue captivité. Trois fois entourés de la peste, qui a emporté cinq de nos compagnons de souffrance, le reste de nous semble destiné au même sort.

La peste, cette terrible et fatale maladie, fait à présent ses ravages dans cette ville, et il semble que nous en serons les victimes. Nous sommes sur le bord de l'éternité; c'est pourquoi nous prions le Citoyens des Etats Unis, au nom du Tout-puissant, et de notre Sauveur, qui est mort pour nous racheter tous, que notre patrie adopte quelque plan pour nous tirer de cette ville de misère humaine, et nous ne cesserons de prier et en conserverons une éternelle reconnaissance.

Con-citoyens, Vos très humbles Pétitionnaires,

L'Equipage souffigné du Navire Dauphin de Philadelphie, appartenant à Messieurs Matheeu et Thomas Irvin;

	<i>Piafres.</i>
Richard O'Brien, Patron à	4000
Andrew Montgomery, contre-maitre, à	3000
Philippe Sloan à	1400
Peleg Lorin, à	1400
Jacques Hull, à	1400
Jacobus Tiffanier, à	4000
Guillaume Patterfon, à	3000

Piafres d'Espagne, 18,200

Crew of the Schooner *Hiana*, of Boston, belonging to Mr. William Foster:

Isaac Stephens, at	-	-	-	-	4000
Alexander Forfyth, at	-	-	-	-	3000
James L. Cathcart, at	-	-	-	-	3000
Thomas Gregory Billingsat, at	-	-	-	-	1400
James Harnett, at	-	-	-	-	1400

Spanish Dollars, 12,800

These are the terms of Redemption of American captives. To be added, a duty of 15 per cent,

Algiers, April the 9th, 1793, and 8th of Captivity.

PROVINCIAL REGISTER.

HOUSE OF ASSEMBLY,

THURSDAY, 5 December.

The House met, and, after a short debate on a motion to take into consideration the state of the Highways and bridges, adjourned to Saturday, that the Committees on the Law and Militia Bills might expedite the work before them.

Saturday 7.—A Committee of seven was appointed to take into consideration the present state of the Highways and Bridges, and ordered to prepare and bring in a Bill for the better constructing and repairing the same.—A Resolve reported from the Committee on the establishment of Courts of Justice, touching the printing and further publishing for the instruction of the people at large, the Laws passed and to be passed by the Legislature of this Province, underwent a long debate without coming to a conclusion on the subject, and the House adjourned to Monday.

Monday 9.—The House continued the debate on the above Resolution, and finally ordered the Committee on the establishment of Courts of Justice to prepare and bring in a Bill thereon, and adjourned to Wednesday.

Wednesday 11.—The House adjourned for want of a quorum.

Thursday 12.—The House met, and nothing being before it, adjourned to Saturday.

Saturday 14.—The House met, and adjourned to Monday.

Monday 16.—The House resolved there should be no vacation the ensuing Holidays, and that it would only adjourn over Christmas and New Year's days.—Several Members asked for leave of absence and obtained it—then the House adjourned.

Tuesday 17.—A Petition from the Church Wardens and Vestry of Christ Church of Montreal was presented to the House, praying leave to introduce a Bill for giving effect to and making valid the Registry of Marriages, Baptisms and Burials in said Parish since the year 1775; and the matter of said Petition was referred to a Committee.—A Message was named to carry

Equipage de la Goëlette *Hiana*, de Boston, appartenant à Mr. William Foster.

Isaac Stephens, à	-	-	-	4000
Alexander Forsyth, à	-	-	-	3000
Jacques E. Catchcart, à	-	-	-	3000
Thomas Grégoire, Bil ingfat à	-	-	-	1400
James Harnett.	-	-	-	1400

Piastrès d'Espagne 12,800

Tels sont les termes du rachat des Captifs Américains. A ajouter un droit de 15 pour cent.

Algers, 9 Avril, 1793, et la huitieme de captivité.

REGITRE PROVINCIAL.

CHAMBRE d'ASSEMBLÉ'E.

JEUDI, 5 Decembre.

La Chambre s'est assemblée, et après un court débat sur la motion pour prendre en considération l'état des chemins et ponts s'est ajournée à Samedi, afin que les Comités pour les bills de loi et de milice puissent expédier l'ouvrage qui est devant eux.

Samedi 7. Il a été appointé un Comité de sept pour prendre en considération l'état présent des chemins et ponts, et il lui a été ordonné de préparer et apporter un bill pour mieux construire et réparer les dits chemins et ponts.

Une Résolution rapportée par le Comité pour l'établissement des Cours de Justice touchant l'impression et la plus ample publication, pour l'instruction du peuple, des loix passées et à passer ci-après par la Législature de cette province, a subi un long débat, sans venir à une conclusion sur ce sujet, et la chambre aourné à Lundi.

Lundi 9. La Chambre a continué le Débat sur la résolution ci-dessus, et finalement a ordonné au Comité sur l'Établissement des Cours de Justice, de préparer et apporter un bill sur cet objet. Ajourné à Mercredi, le 11.— La Chambre a ajourné faute d'un Quorum.

Jeudi 12. La Chambre s'est assemblée, est s'est ajournée à Samedi, parce qu'il n'y avait aucune affaire devant elle.

Samedi 14. Assemblée, et ajournée à Lundi.

Lundi 16. La Chambre a résolu qu'il n'y aurait point de vacance dans les fêtes prochaines, excepté le jour de Noël et le premier de l'an. Plusieurs membres ont demandé permission de s'absenter, et l'ont obtenu. Ajournée.

Mardi 17. Il a été présenté à la Chambre une pétition de la part des Marguilliers et des principaux Paroissiens de l'Eglise de Christ à Montreal, demandant permission d'introduire un bill pour rendre valides et donner effet aux Régistres de Mariages, Baptêmes et Sépultures dans la dite Paroisse, depuis l'année 1775. Cet objet a été renvoyé à un Comité.

to the Legislative Council, the Resolve of this House touching the Adjournment over Christmas and New Year's days, and then the House adjourned.

Wednesday 18.—Mr. Coffin Chairman of the Special Committee of Privileges made his report which contained many resolutions and having moved the House to concur with the same, the previous question was put and carried in the negative.

Thursday 19.—The House met and after coming to a Resolve that it would go into Committee for considering Mr. Coffin's motion, on Monday next, adjourned till Saturday.

Saturday 21.—Mr. De Lotbiniere Chairman of the Committee on the establishment of Courts of Justice to whom an order of reference had been given to frame a Bill for further publishing and promulgating the Laws passed by the Legislature of this Province, brought up the said Bill; which was read for the first time, then adjourned till Monday.

Monday 23.—The House after disposing of other matters went into Committee upon the resolve of Thursday, and after considerable debates had resort again to the House for further powers—which being granted and the Speaker having left the Chair, he was under the necessity of resuming it, and adjourning for want of a Quorum.

Tuesday 24.—The Committee of the whole house being lost yesterday for want of a Quorum, Mr. Richardson moved the house to go into a Committee on the report of the Special Committee of Privileges; which motion after a long Debate, and several amendments proposed, was carried as originally moved.

The House accordingly went into Committee—after some time Mr. P. L. Panet reported from the Committee of the whole House, that some progress had been made and that it requested leave to sit again, which being granted the House adjourned to Thursday.

Thursday 26.—Friday 27. and Saturday 28. The House adjourned for want of a Quorum.

Monday 30.—The House went into a Committee to consider further of the Report of the Special Committee on Privileges and having reported the progress made the House adjourn.

Tuesday 31.—The House adjourned for want of a Quorum.

Nov. 29. Died the Honorable WILLIAM SMITH, Esquire, one of His Majesty's Executive Council, Speaker of the Legislative Council, and Chief Justice of the Province of Lower Canada.

Mr. SMITH was eminently distinguished both for the strength of his mental faculties, and the extent of his acquired talents,—and was a character of which there are few examples.

Possessed of a tenacious memory, quick conception, and sound judgment, great classical, historical and legal learning, and unwearied in his application and attention to business; he was in the Executive Government, in the Senate, and in his Judicial Capacity, a man of the first abilities, a public Speaker of the first rank, and undeniably the greatest Law Character that America has produced.

On Friday the 27th instant, at 4 o'clock in the morning, died in the 56th year of her age, Mrs. Louise Martel de Brouague, the Spouse of the Ho-

Il a été nommé un message pour porter au Conseil Législatif, la résolution de la Chambre au sujet de la vacance les jours de Noël et premier de l'année. Ajournée.

Mercrèdi 18. Mr. Coffin, président du Comité spécial, a fait son rapport, contenant plusieurs résolutions, et ayant demandé que la Chambre les approuvât, la question préalable a été mise, et a passé à l'affirmatif.

Jèudi 19. La Chambre s'est assemblée, et après avoir résolu de se former en Comité pour prendre en considération la motion de Mr. Coffin Lundi prochain, s'est ajournée à Samedi.

Samedi 21. Mr. De Lotbinière, président du Comité pour l'établissement de Cours des justices, auquel un ordre de référence avait été donné, pour dresser un bill à l'effet de mieux publier et promulguer les loix passées par la Législation de la Province a présenté le dit bill, qui a été lu pour la première fois. Ajournée à Lundi.

Lundi 23. Après avoir expédié d'autres affaires, la Chambre s'est formée en Comité sur la résolution de Jeudi; et après de longs débats, a eu recours à la Chambre pour de plus amples pouvoirs, lesquels ayant été accordés, et l'Orateur ayant quitté la Chaire, il a été dans la nécessité de la reprendre, et d'ajourner, faute d'un Quorum.

Mardi 24. Le Comité de toute la Chambre n'ayant pas siégé hier faute d'un Quorum, Mr. Richardson a mouvé que la Chambre se formât en Comité sur le rapport du Comité Spécial de Privileges, laquelle motion, après un long débat, et plusieurs amendemens proposés, a passé comme elle avait été originellement mouvé.

La Chambre s'est formée en conséquence en comité. Peu après Mr. P. L. Panet a fait rapport pour le comité de toute la Chambre, qu'il y avait quelque progrès de fait, et que le comité demandoit permission de siéger de rechef, ce qui ayant été accordé, la Chambre a ajourné à Jeudi.

Jèudi 26. Vendrèdi 27. et Samedi 28. La Chambre s'est ajournée faute de Quorum.

Lundi 30. La Chambre s'est formée en comité pour considérer plus amplement le rapport du comité spécial sur les privileges; et ayant fait rapport du progrès a fait ajourner la Chambre.

Mardi 31. La Chambre a ajournée faute d'un Quorum.

29 *Novembre.* Mourut l'Honorable WILLIAM SMITH, Ecuyer, du Conseil Exécutif, Orateur du Conseil Législatif, et Juge en chef de la Province du Bas Canada.

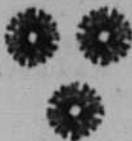
Mr. Smith était éminemment distingué tant par la force de ses facultés mentales que par l'étendue de ses talens acquis. C'était un de ces caractères rares dont on trouve peu d'exemples.

Doté d'une mémoire heureuse, d'une conception vive et d'un jugement sain, possédant une parfaite connaissance des auteurs classiques, de l'histoire et de loix, et infatigable dans son application et son attention aux affaires, il était dans le gouvernement Exécutif, dans le Sénat, et dans sa capacité judiciaire l'homme le plus habile, le meilleur orateur, et incontestablement le plus grand jurisconsulte que l'Amérique ait produit.

Vendrèdi 27 étant, mourut à 4 heures du matin, dans la 56me année de son âge, Dame Louise Martel de Brouague, Epouse de l'Honorable

Honorable J. O. Chaussegros de Lery, Esq. Knight of the Royal and Military order of St. Lewis, Seigneur of Gentilly and other places, and one of the Members of the Legislative Council of this Province.

F I N I S.



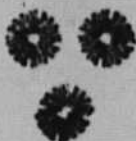
J. G. Chauffegros De Lery Ecuyer, Chevalier de L'ordre Royal et Militaire de St. Louis, Seigneur de Gentilly, autres lieux, et Membre du Conseil Législative de cette Province.

Morts et Naissances à Québec pour le mois de Dec. 1793.

2 Hommes mariés,
3 Femmes, id.
1 Grand Garçon,
1 id. fille.
5 Petit Garçons,
4 Petites Filles.

{ 16 Morts. 25 Naissances. }	10 Garçons,
	15 Filles.

F I N.



**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

*The Quebec Magazine
/ Le Magasin de
Québec*

Page blanche